



Assemblée générale

Cinquante-huitième session

26^e séance plénière

Mardi 7 octobre 2003, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Hunte (Sainte-Lucie)

*En l'absence du Président, M. Kirn (Slovénie),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 124 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Le Président par intérim (parle en anglais) : Avant de passer aux questions inscrites à l'ordre du jour cet après-midi, j'informe les membres que depuis la publication des documents A/58/360 et Add.1, la République démocratique du Congo a effectué les versements nécessaires pour ramener le montant de ses arriérés en deçà de la limite spécifiée à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Il sera tenu compte de cette information dans le document A/58/360/Add.2, qui paraîtra demain matin.

Points 60 et 10 de l'ordre du jour (suite)

Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire

Rapport du Secrétaire général (A/58/323)

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/58/1)

M. Rodríguez Parilla (Cuba) (parle en espagnol) : La Déclaration du Millénaire affirme : « Nous, ..., nous sommes rassemblés ... pour réaffirmer notre foi dans l'Organisation et dans sa Charte, fondements indispensables d'un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste » (résolution 55/2, par. 1). Elle continue : « Nous sommes collectivement tenus de défendre, au niveau mondial, les principes de la dignité humaine, de l'égalité et de l'équité » (par.2), et « Nous réaffirmons notre attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, qui ont une valeur éternelle et universelle. » (par. 3).

Avec la guerre illégale en Iraq, tout devient plus clair. Lors d'une période identique en 1999, dans cette même salle, la délégation cubaine a dit

« Mais compte tenu de l'ordre mondial unipolaire et néolibéral, de la dictature militaire et économique d'une superpuissance, et l'imposition d'un modèle unique, le club nucléaire, la doctrine de l'offensive militaire de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, les prétendues menaces mondiales des pays relégués à la "périphérie euro-atlantique", le chantage financier contre les Nations Unies, la tyrannie de certains membres permanents du Conseil de sécurité et l'usage du double critère au Conseil,

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



l'affaiblissement de l'Assemblée générale et la façon sélective d'appliquer les droits de l'homme et leur manipulation politique, il serait suicidaire d'appuyer le droit à l'intervention ... ». (A/54/PV.32, p. 2)

Deux guerres ont eu lieu depuis et il est évident que le système de sécurité internationale construit après la Deuxième Guerre mondiale, consacré dans la Charte des Nations Unies et reflété dans la Déclaration du Millénaire a été ébranlé.

Il y a maintenant des concepts encore plus dangereux tels que la « position nucléaire révisée »; la révision de la doctrine de sécurité internationale des États-Unis; l'affirmation que les États-Unis pourraient agir pour faire face à des menaces provenant des territoires de plus de 60 pays; la qualification des pays du tiers monde comme « coins obscurs de la planète »; la définition « de nouvelles menaces ou de nouvelles combinaisons de menaces, de nouvelles formes de terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive », les « menaces armées et les menaces non armées », et l'utilisation préventive de la force, y compris sur le territoire d'autres États.

Il ne fait aucun doute que le monde d'aujourd'hui est beaucoup plus dangereux et moins sûr que celui de 1999, ou que celui qui existait avant les attentats terroristes du 11 septembre 2001. Il ne fait aucun doute que l'ONU perd de sa pertinence, que certains prétendent que la Charte est périmée, et que dans les faits s'instaure une dictature mondiale, fondée sur la force des armes.

Comme tout le monde le sait, la position de Cuba est que le système de sécurité collective, régleménté par la Charte et organisé à partir d'une fonction centrale de l'ONU, doit être rétabli et non pas abandonné. L'Assemblée générale devrait réaffirmer maintenant, comme cela a été fait dans la Déclaration du Millénaire, la pleine validité de la Charte, dont les objectifs et les principes, y compris l'égalité souveraine des États et le respect de l'indépendance politique des nations et la non-ingérence dans les affaires internes des États doivent être appliqués sans restriction.

Il faut redire que les États doivent s'abstenir de l'emploi et de la menace de l'emploi de la force, et qu'en tous les cas celui-ci doit rester strictement assujéti aux dispositions de la Charte et ne servir que l'intérêt commun. Il faut défendre le multilatéralisme,

dont la nature même présuppose le respect total du droit international et de la démocratie dans les relations internationales.

Il faut rétablir la responsabilité première du Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales en pleine conformité avec la Charte. Nous devons procéder à une profonde réforme de ses procédures, notamment le droit de veto, et à une augmentation du nombre de ses membres permanents et non permanents.

L'Assemblée générale doit assumer de nouveau les larges pouvoirs que lui octroie la Charte, notamment ceux qui découlent nécessairement d'une apparente paralysie du Conseil de sécurité à rejeter l'emploi de la force à des fins politiques, et insister sur le fait que seule la solution pacifique des différends peut amener plus de sécurité, de stabilité, de justice et de démocratie dans le monde.

Il faut appliquer la Déclaration du Millénaire dans toute sa portée en ce qui concerne l'élimination des armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, afin de réduire leur rôle dans les doctrines et politiques de sécurité et de mettre fin à leur développement et leur accumulation. Nous devons également mettre fin au développement de nouvelles armes classiques pouvant faire d'innombrables victimes et à la militarisation de l'espace.

En dépit des propositions et des buts du Millénaire, le blocus contre Cuba a été renforcé et sa mise en oeuvre extraterritoriale s'est étendue. La manipulation des achats cubains d'aliments aux États-Unis d'Amérique, qui vise à essayer de démontrer que le blocus a été partiellement levé, ne fait que démontrer le caractère génocide d'un blocus qui, trois ans après le Sommet du Millénaire, inclut toujours les médicaments et les aliments.

Il est écrit dans la Déclaration du Millénaire :

« La mondialisation ne sera donc profitable à tous, de façon équitable, que si un effort important et soutenu est consenti pour bâtir un avenir commun fondé sur la condition que nous partageons en tant qu'êtres humains, dans toute sa diversité. Cet effort doit produire des politiques et des mesures, à l'échelon mondial, qui correspondent aux besoins des pays en développement ... ». (résolution 55/2, par. 5)

Il y est écrit également que :

« Nous ne ménagerons aucun effort pour délivrer nos semblables, hommes, femmes et enfants, de la misère, phénomène abject et déshumanisant ... ». (*ibid.*, par. 11)

Les maigres engagements qui n'ont toujours pas été honorés et les nombreuses mesures conditionnelles adoptées à Monterrey, les promesses vides de Doha et le récent échec de Cancún ne semblent pas être en accord avec l'appel antérieur. Pour chaque misérable dollar d'aide publique au développement que l'on nous donne, on nous prend six dollars pour le service d'une dette qui ne cessera de croître. L'abîme entre le Nord et le Sud se creuse et le fossé numérique s'élargit également.

Aucun groupe d'États ne sera davantage en sécurité, aussi riche et puissant soit-il, dans un monde où 800 millions de personnes ont faim et où 1,2 milliard survivent avec moins d'un dollar par jour, où 115 millions d'enfants n'ont pas accès à l'éducation, dont les trois cinquièmes sont des filles. Il y a 876 millions d'analphabètes dans le monde, dont deux tiers sont des femmes. Plus de 11 millions d'enfants meurent chaque année de maladies que l'on peut éviter et plus de 500 000 femmes meurent pendant la grossesse ou l'accouchement. Des 42 millions de personnes qui souffrent du sida, 39 millions appartiennent aux pays en développement. La tuberculose et le paludisme sont responsables de 3 millions de morts par an. Une personne sur cinq n'a pas accès à l'eau potable et 2,4 milliards de personnes n'ont pas accès à des services sanitaires améliorés. Est-ce cela le partenariat mondial pour le développement que préconise la Déclaration du Millénaire?

L'Afrique a besoin de financement par les puissances coloniales, pas de recettes ni de conseils. Il n'y aura ni paix, ni sécurité ni stabilité sans développement. Il n'y aura pas non plus de prospérité pour les sociétés riches s'il n'y a pas de développement dans les pays du Sud.

Sous l'ordre international injuste, exclusif et insoutenable qui nous fait souffrir et avec l'architecture financière internationale qui aide à spolier nos pays, les buts du Millénaire sont de pures chimères.

Les solutions sont réalisables. La dette payée de nombreuses fois doit être annulée. La promesse d'investir 0,7 % du produit national brut dans l'aide publique au développement doit être tenue. Les ressources du commerce des armes, des flux financiers

spéculatifs ou de la publicité commerciale devraient être employés à pallier aux besoins écrasants des pays en développement. Les subventions agricoles du Nord doivent cesser, ainsi que le monopole de la propriété intellectuelle en matière de médicaments indispensables à la vie.

Qu'est-il advenu du Protocole de Kyoto? Quels progrès avons-nous réalisés depuis la Conférence de Johannesburg? La dégradation de l'environnement associée à la consommation irrationnelle des pays industrialisés nous prépare, pauvres et riches, un destin commun.

Dans la Déclaration du Millénaire nous avons promis que :

« Nous n'épargnerons aucun effort pour promouvoir la démocratie et renforcer l'état de droit, ainsi que le respect de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales reconnus sur le plan international, y compris le droit au développement. » (*par. 24*)

L'Assemblée générale devrait appeler à la coopération et au dialogue constructif pour assurer la promotion et la protection de tous les droits de l'homme indivisibles, interdépendants et étroitement pour tous les êtres humains et tous les peuples, et lancer des actions concrètes pour trouver des solutions spécifiques aux problèmes internationaux de caractère humanitaire, dans le strict respect des principes et des normes du droit international et du droit international humanitaire.

La politisation du thème des droits de l'homme n'est pas un fait nouveau dans les travaux de la Commission des droits de l'homme. On ne peut critiquer avec raison le fait que les pays en développement défendent leurs conceptions, leurs droits et intérêts légitimes. La politisation a été imposée, il y a longtemps par les pays développés qui, en bloc, ont mis en place une politique de deux poids deux mesures, des optiques sélectives et des traitements inégaux sur la base de leurs agendas politiques, leurs intérêts nationaux étroits, et quelquefois même à cause des exigences étrangères dont ils ont eux-mêmes soufferts.

Les pays industrialisés qui sont sincèrement intéressés à promouvoir un dialogue fructueux et pour apporter une solution aux divergences et aux problèmes dans la sphère des droits de l'homme au travers de la

coopération comme le demande la Déclaration du Millénaire doivent comprendre que les hégémonismes affectent leurs propres intérêts.

Le traitement du thème des droits de l'homme dans la section du rapport du Secrétaire général relative à la paix et à la sécurité, notamment dans le point sur les sanctions, semble reconnaître au Conseil de sécurité des fonctions qui sont celles de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et en aucun cas les siennes.

La démocratie et les droits civils et politiques ont également été les victimes de la prétendue guerre mondiale contre le terrorisme. À la crise du système politique, au manque de crédibilité des hommes politiques, et à l'abstention dans les processus électoraux dans les pays industrialisés s'ajoutent aujourd'hui des preuves irréfutables de la manipulation de l'information et de l'opinion publique, ainsi que de l'exclusion des citoyens de la prise de décisions des gouvernements qui sont censés les représenter.

La délégation cubaine appuie la proposition d'organiser une conférence des Nations Unies en 2005, pour l'examen intégral de la mise en oeuvre des engagements pris dans la Déclaration du Millénaire, dans l'espoir que celle-ci pourra offrir une deuxième chance dans la réalisation des objectifs.

Mme Enkhsetseg (Mongolie) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite féliciter le Secrétaire général pour ses rapports sur la mise en oeuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement (A/58/323) et sur l'activité de l'Organisation (A/58/1) qui incitent à la réflexion. La Mongolie s'associe à la déclaration prononcée antérieurement par le représentant du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Comme l'indique le rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration du Millénaire (A/58/323), les résultats obtenus au cours des trois premières années ont été assez mitigés et inégaux. Pour chaque objectif, qu'il soit lié à la paix et à la sécurité, au développement ou aux droits de l'homme et à la démocratie, nous voyons des signes encourageants de progrès dans certains secteurs, mais aussi des cas de stagnation ou même de régression dans d'autres. Cependant, l'une des conclusions importantes que nous pouvons tirer de ce rapport est que les Objectifs du Millénaire pour le développement, pour ambitieux qu'ils soient, peuvent être atteints à la fois au niveau

national et au niveau international, s'il existe une volonté politique suffisante. Il est donc clair que les dirigeants politiques doivent maintenir la dynamique actuelle pour éviter des revers et accélérer le rythme des progrès au cours des prochaines années.

La réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement exige des partenariats stratégiques aux niveaux national et international, ainsi qu'une participation active de tous les acteurs. C'est ce qu'ont souligné les participants à la cinquième Conférence des démocraties nouvelles ou rétablies, qui s'est tenue le mois dernier dans la capitale mongole, Oulan-Bator. Cette conférence a réuni les représentants de 119 gouvernements et d'un grand nombre d'organisations internationales et d'associations de la société civile. L'une des trois sessions thématiques de la conférence portait sur les « Partenariats et participations pour la réduction de la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement ». Les principales conclusions et constatations de la session ont été incorporées dans les documents finals, à savoir la Déclaration et le Plan d'action d'Oulan-Bator sur la démocratie, la bonne gouvernance et la société civile. Le rapport détaillé sur les résultats de cette conférence et leur suivi sera remis à l'Assemblée générale par mon gouvernement au début du mois prochain, lorsque l'Assemblée examinera le point de l'ordre du jour s'y rapportant.

Les rapports nationaux sur les Objectifs du Millénaire pour le développement sont, à notre avis, un outil important permettant de mesurer les progrès réalisés et de garantir que les Objectifs restent au coeur des efforts en faveur du développement. Il est encourageant de constater qu'environ 40 pays ont achevé leurs rapports nationaux sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, et que 60 rapports supplémentaires sont attendus avant la fin de l'année. J'ai le plaisir d'informer l'Assemblée que le Gouvernement mongol se consacre activement à finaliser son premier rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Dans le cadre de l'élaboration du rapport national sur les Objectifs, mon gouvernement a mené une série d'activités préparatoires au cours des deux dernières années. En 2001, lors des cérémonies marquant le quarantième anniversaire de l'entrée de la Mongolie à l'Organisation des Nations Unies, une conférence conjointe a été organisée sur le thème « Quarante ans de coopération entre la Mongolie et l'ONU : la mise en

oeuvre de la Déclaration du Millénaire ». Les principales conclusions en ont ensuite été incorporées dans le mémorandum que mon gouvernement a soumis à la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale.

En juin 2002, nous avons mis en place une équipe spéciale chargée de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement, composée des ministères clefs, au Bureau national de statistiques, d'universités et d'associations de la société civile. Cette équipe avait pour tâche d'adapter à notre contexte national les Objectifs du Millénaire pour le développement, d'améliorer les bases de données statistiques ainsi que les procédés d'évaluation et de suivi des progrès, puis de rédiger le rapport à l'aide d'un large processus de consultation. La première version du rapport a été longuement débattue au cours d'une réunion nationale de consultation tenue en août dernier, à laquelle participaient tous les acteurs concernés, y compris nos partenaires bilatéraux et multilatéraux et des représentants de la société civile et du secteur privé. Les points de vue exprimés pendant la réunion et ses conclusions ont ensuite été incorporés dans le rapport.

Le rapport contient des informations globales sur la situation actuelle et les mesures prises par le Gouvernement en vue de réaliser les huit Objectifs pour le développement et d'atteindre les 16 cibles. Il indique également quelles sont les principales difficultés et les obstacles majeurs à surmonter, et définit des priorités pour les activités futures et l'assistance au développement, cela pour chaque Objectif. Le Gouvernement mongol a fait de la réduction de la pauvreté sa priorité absolue, et s'est engagé à atteindre l'objectif d'une réduction de moitié de la proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté. Il s'est aussi engagé à atteindre les critères de réduction de la pauvreté précisés dans notre accord de partenariat pour la réduction de la pauvreté avec la Banque asiatique de développement. Nous avons aussi finalisé notre document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, qui met l'accent sur une stratégie de croissance dirigée par le secteur privée et sur une augmentation des dépenses sociales dans le contexte d'une stabilisation macroéconomique.

Le Gouvernement a adopté un programme national de soutien aux revenus des ménages, en tant que seconde phase de son programme de réduction de la pauvreté. Pour réduire efficacement la pauvreté, mon gouvernement compte sur les stratégies fondamentales

suivantes : assurer une croissance économique soutenue, remédier à la pauvreté dans les villes et aux disparités urbaines, susciter une implication active des collectivités locales et des organisations de la société civile dans les activités de lutte contre la pauvreté, de réponse aux catastrophes naturelles et de gestion des risques, et dans la fourniture d'une protection sociale adéquate.

Ma délégation est convaincue que les rapports nationaux sur les Objectifs du Millénaire pour le développement joueront un rôle important dans l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des Objectifs fixés pour 2005. À cet égard, il nous semble souhaitable de demander aux États Membres d'informer régulièrement le Secrétaire général des progrès qu'ils réalisent au niveau national, afin que l'examen puisse porter sur des éléments aussi complets que possible.

Au cours des deux dernières semaines, durant le débat général, les chefs de nos délégations ont réaffirmé, leur foi en l'ONU. Ils ont été d'accord sur la nécessité de prendre d'urgence des mesures décisives pour permettre à cette Organisation mondiale de disposer des moyens de répondre efficacement aux énormes défis, existants ou en voie de formation, auxquels elle est confrontée. Ma délégation partage pleinement le point de vue exprimé par le Secrétaire général : « Les États Membres devraient ... examiner attentivement l'«architecture» des institutions internationales ... » (A/58/323 par. 91) et s'efforcer « de parvenir rapidement à un accord sur [les réformes] à titre de priorité nationale » (par. 98).

Les mesures de réforme devraient à notre avis comprendre une revitalisation de l'Assemblée générale et une simplification de son ordre du jour, l'élargissement et la démocratisation du Conseil de sécurité, une revalorisation du Conseil économique et social, un examen des rapports entre l'ONU et les institutions du système de Bretton Woods, ainsi qu'un examen du rôle du Conseil de tutelle à la lumière des nouvelles responsabilités confiées à l'Organisation mondiale au cours du récent passé.

La Mongolie est favorable à l'idée de choisir l'année 2005, pendant laquelle la communauté internationale doit passer en revue les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de tous les engagements contenus dans la Déclaration du Millénaire, comme date cible pour parvenir à un accord sur les mesures de

réforme. À cet égard, ma délégation attend avec beaucoup d'intérêt les résultats du travail du groupe de haut niveau composé d'éminentes personnalités, qui est chargé de formuler des recommandations. Nous sommes également prêts à collaborer activement avec les autres nations au cours de cette session de l'Assemblée générale et des suivantes, en vue de revitaliser l'ONU.

Pour terminer, je souhaite assurer le Président du soutien sans réserve de ma délégation et de notre coopération avec lui dans l'exercice de sa lourde tâche.

M. Mubarez (Yémen) (*parle en arabe*) : Les rapports que le Secrétaire général a soumis à l'Assemblée nous apportent un grand nombre de renseignements au sujet des travaux de l'Organisation au cours de l'année écoulée, et à propos du suivi des résultats du Sommet du Millénaire. Les deux rapports situent les faits dans un contexte qui nous permet d'évaluer les réussites et d'avoir une vision claire de l'avenir. Nous ne pouvons que faire l'éloge des deux rapports. Nous partageons l'avis exprimé dans l'introduction au rapport sur l'activité de l'Organisation (A/58/1), que l'année écoulée n'a pas été une année facile pour les Nations Unies. La guerre d'Iraq a mis à rude épreuve le principe de la sécurité collective sur lequel l'Organisation est fondée. Le Secrétaire général l'a exprimé très clairement, en indiquant que le multilatéralisme a été affaibli par les mesures unilatérales prises par certains, en contradiction des impératifs d'action conjointe et de sécurité collective.

Si les déclarations que nous avons entendues jusqu'à présent reflètent bien l'opinion publique et la volonté internationales, alors l'immense majorité des États Membres de l'ONU réaffirme l'importance des efforts collectifs pour triompher des difficultés auxquelles nous sommes tous confrontés et pour harmoniser les intérêts nationaux, chaque jour plus complexes et interdépendants. Mon pays a toujours eu la ferme conviction que le meilleur moyen de surmonter les obstacles en matière de sécurité collective et les exigences de la mondialisation était de faire appel aux efforts multilatéraux des organisations régionales et internationales, en particulier l'Organisation des Nations Unies.

Nous avons pris note avec satisfaction des efforts consentis, l'année passée, par l'Organisation dans les domaines politique, économique et humanitaire pour

faire appliquer les résolutions pertinentes. Toutefois, faute de consensus, les efforts en faveur de la paix et de la sécurité ont échoué, ainsi que le fait observer le rapport, ce qui, en retour, a eu une influence négative sur les relations internationales – à commencer par les événements tragiques du 11 septembre 2001 pour terminer avec l'occupation de l'Iraq – s'ajoutant aux divergences de vues, aux conflits d'intérêt, ainsi qu'aux hésitations à honorer les responsabilités et les exigences en matière de sécurité collective et à répondre aux besoins en matière de paix. Autant d'éléments qui ont affecté la nature des relations internationales et la crédibilité et le rôle de l'ONU, en particulier.

Toutefois l'affaiblissement de l'Organisation, de son rôle et de sa crédibilité n'a pas été causée par ces seuls événements. Israël met en péril et sape l'unité internationale, l'ONU et la légitimité internationale depuis plus de 40 ans avec la poursuite de son occupation des territoires arabes et les mesures coercitives qu'il prend à l'encontre de leurs habitants, ainsi qu'avec son refus continu de soumettre ses installations nucléaires à la surveillance internationale, et ses agressions répétées contre ses voisins, la dernière en date étant celle qui a été perpétrée contre la Syrie. Les attaques terroristes dont ont été victimes les États-Unis, en septembre 2001, ont éveillé les consciences aux dangers que pose le terrorisme pour la sécurité collective. La lutte contre ce fléau n'a pas été concluante, en raison de différences majeures sur les principes fondamentaux. De plus, la lutte contre le terrorisme ne s'est attaquée qu'aux manifestations de celui-ci et non à ses causes profondes. Elle n'a pas réussi à faire la distinction entre le terrorisme et le droit légitime des peuples à résister à l'occupation étrangère. Le Secrétaire général effectue d'ailleurs une mise en garde contre cet état de fait dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, lorsqu'il affirme que :

« les droits de l'homme ne peuvent être sacrifiés au profit de la sécurité : leur respect doit être au coeur de la lutte contre le terrorisme. Aussi, promouvoir la tolérance et le dialogue entre les civilisations est également chose primordiale. »
(A/58/1, par. 63)

D'importants progrès ont été réalisés en matière de respect des droits de l'homme, ainsi que l'indique le rapport. Toutefois, l'application concrète de ces droits s'est heurtée à de nombreuses difficultés du fait que les intérêts étroits et les considérations politiques ont

prévalu sur nos engagements et nos principes moraux et humanitaires. À cet égard, nous notons que dans son rapport sur l'application de la Déclaration du Millénaire, le Secrétaire général déclare que :

« dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie, il existe un risque que nous abandonnions certains des acquis importants obtenus au cours de la précédente décennie. »
(A/58/323, par. 3)

Le rapport révèle également que la lenteur évidente de la mise en oeuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement peut être attribuée au manque de clairvoyance et de volonté politique nécessaires à une amélioration tangible des conditions de vie dans les pays en développement. L'Organisation des Nations Unies demeure la principale instance d'action internationale et tous les pays ont conscience du fait que l'Organisation doit être réformée en profondeur pour pouvoir relever les défis à venir et s'adapter aux changements toujours plus rapides qui marquent les relations internationales.

Dans ce contexte, nous sommes favorables aux idées et aux propositions formulées, depuis la Déclaration du Millénaire, en vue d'entreprendre une réforme en profondeur de l'Organisation. Nous nous félicitons, tout particulièrement, de l'initiative du Secrétaire général de constituer un groupe de personnalités éminentes chargé de définir un programme précis de réforme et devant garantir une participation large qui reflète un vaste éventail d'opinions. Pour notre part, nous réaffirmons notre disposition à coopérer avec le Président de l'Assemblée générale pour faire en sorte que les travaux de la présente session donnent un élan véritable à cette entreprise collective.

M. Lamba (Malawi) (*parle en anglais*) : Ce débat opportun et important sur le suivi donné au Sommet du Millénaire et sur l'activité de l'Organisation nous donne la possibilité d'évaluer dans quelle mesure les États Membres ont concrétisé leurs engagements déclarés. Le Sommet du Millénaire, qui a abouti à la Déclaration du Millénaire et aux Objectifs du Millénaire pour le développement, a constitué une occasion et une initiative sans précédent de mettre en valeur les tâches et les objectifs que nous devons nous fixer si nous voulons créer un monde où dominent le développement, la paix et la sécurité. C'est pourquoi le

Malawi se félicite des rapports du Secrétaire général dont l'Assemblée générale est aujourd'hui saisie.

Le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, publié sous la cote A/58/1, dresse un tableau lucide des tâches qui attendent l'Organisation et des progrès réalisés. Lors du présent débat, ainsi que le suggère le rapport, nous devons centrer notre attention sur le renforcement de l'Organisation, grâce à une évaluation objective de ce qui s'est produit, à une réflexion sur l'orientation que nous voulons donner à l'Organisation et entreprendre, dès maintenant, les changements nécessaires.

La Déclaration du Millénaire a clairement fixé le programme de développement que doit entreprendre l'ONU afin de lutter contre la pauvreté et les autres problèmes qui se posent au monde aujourd'hui. La réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dépendra, en grande partie, des progrès que nous réaliserons dans la mise en oeuvre des résultats des grandes conférences de l'ONU, telles que la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey, le Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg, la Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés de Bruxelles, et le Sommet mondial pour le développement social de Copenhague. L'échec de la récente conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, tenue à Cancún, illustre tristement la réalité des partenariats entre le Nord et Sud.

Comme la Déclaration du Millénaire le stipule, l'Afrique, continent le plus touché par la pauvreté, la faim, la pandémie du VIH/sida et les conflits violents, exige une attention spéciale. La pauvreté sera vaincue par la mise en oeuvre intégrale du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Si l'ONU a effectivement souscrit au NEPAD, en tant que moyen de promouvoir le développement de l'Afrique, cette mesure positive doit s'accompagner du flux de ressources nécessaire à son application. En fait, l'appui concret en faveur de la mise en oeuvre de l'ordre du jour pour le développement de l'Afrique, contenu dans le NEPAD, devrait inclure la libéralisation du commerce et l'annulation de la dette extérieure, outre le versement de 0,7 % du produit national brut à l'aide publique au développement, objectif qu'il est indispensable de réaliser si l'on veut éliminer l'extrême pauvreté de notre continent.

Il est indéniable que la paix et la sécurité sont des conditions sine qua none d'un développement véritable. À l'heure où nous nous attaquons à la menace posée par les armes de destruction massive et par le problème du terrorisme, ne perdons pas de vue l'impact dévastateur des armes légères sur la paix et la sécurité mondiales. L'Organisation des Nations Unies, en collaboration avec les États Membres, devrait prendre des mesures énergiques à propos de la question des armes légères et de petit calibre.

Le Malawi reste attaché à la lutte contre le terrorisme ainsi qu'il l'a prouvé en ratifiant récemment et en adhérant à quatre conventions des Nations Unies relatives à la lutte contre le terrorisme. Toutefois, même s'il est résolu à lutter contre le terrorisme, notre gouvernement ne peut y réussir s'il ne dispose pas des ressources qu'exige l'application des conventions. C'est pourquoi nous comptons sur l'appui et la coopération de la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme, en particulier en matière de renforcement des capacités et de fourniture de ressources pour combattre ce fléau.

La paix et la sécurité devraient sous-tendre tous les efforts visant à assurer le développement humain dans un environnement démocratique centré sur les droits de l'homme. Le monde continue d'être le témoin d'actes terroristes aux niveaux national et international et de conflits armés civils, qui rendent la vie productive impossible du fait des déplacements, de la misère et des privations. La paix et le développement mondiaux resteront hors de portée si les États Membres ne travaillent pas en synergie en prenant des mesures multilatérales appropriées dans le respect de la justice. Les guerres provoquent des crises alimentaires et la pauvreté, notamment en Afrique, qui menacent la paix et la sécurité. Le Malawi se félicite de la stratégie du Secrétaire général visant à modifier notre approche en matière de paix et de sécurité de manière à y incorporer la diplomatie préventive, le maintien de la paix, le rétablissement de la paix et la consolidation de la paix.

La question de l'Iraq – avant et après la guerre de mars 2003 – a mis l'Organisation des Nations Unies à rude épreuve et démontré de manière éclatante que la guerre n'était certes pas la solution aux problèmes. Juste avant la guerre, le Malawi avait affirmé, au nom du Groupe africain, la nécessité de faire preuve de fermeté et de retenue pour éviter un conflit armé éminent. À ce stade, le multilatéralisme avait effectivement été aboli. L'ONU était devenue un

observateur inquiet. Aujourd'hui, même si on a déclaré que les combats en Iraq s'étaient terminés le 1er mai 2003, la paix y demeure insaisissable. La récente attaque tragique contre le Bureau des Nations Unies à Bagdad et la mort du personnel des Nations Unies, des soldats alliés, les activités quotidiennes de guérilla nous rappellent qu'il sera difficile de parvenir à une paix totale en Iraq si ce n'est sous la direction de l'ONU.

S'agissant du règlement des conflits, le Malawi salue le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans diverses zones de conflits. En Afrique, la visibilité de l'Organisation en Angola, dans la République démocratique du Congo, en Côte d'Ivoire, en Sierra Leone, au Liberia et dans la corne de l'Afrique a favorisé la paix. Cela vaut également pour d'autres parties du monde alors que l'Organisation des Nations Unies travaille en synergie avec les organisations régionales. Cependant, le maintien de la paix et sa consolidation qui caractérisent la période d'après conflit sont une phase délicate nécessitant la bonne volonté de la communauté internationale tout entière. La contribution du Malawi aux opérations de maintien de la paix en Afrique et ailleurs souligne son appui solide à la paix et à la sécurité.

Le Malawi estime que les nouveaux défis à la paix et à la sécurité, notamment le terrorisme international, ne peuvent être pleinement surmontés que si l'on établit des partenariats internationaux. À cette fin, nous encourageons l'Organisation des Nations Unies à traiter les conflits régionaux en collaboration avec l'Union européenne, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Communauté de développement de l'Afrique australe, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des États américains.

L'Organisation des Nations Unies est aujourd'hui la gardienne de la paix internationale. La grande tâche de l'Assemblée est donc d'élaborer des stratégies pour raffermir l'Organisation, plutôt que l'affaiblir. L'Organisation des Nations Unies et son Conseil de sécurité ont récemment pâti d'un manque de crédibilité et d'efficacité face à certains conflits, y compris celui d'Iraq. Il est cependant encourageant de constater que l'Organisation a retrouvé sa crédibilité perdue et qu'elle inspire de nouveau une certaine confiance.

Aucune nation ne peut prétendre aujourd'hui avoir la capacité de régler toute seule un conflit armé de l'ampleur de celui du Moyen-Orient. S'agissant de la question palestinienne, l'Organisation des Nations Unies doit donc rester visible avec l'appui international du Quatuor.

En matière d'action humanitaire, oeuvrant par le biais de ses organismes, l'Organisation des Nations Unies a enregistré des succès remarquables dans les situations de catastrophes naturelles, de maladies telles que le VIH/sida, de guerres et de déplacements forcés. L'Afrique subsaharienne compte actuellement 29,4 millions de personnes infectées par le VIH/sida. Ces problèmes créent un cycle de détresse exacerbée par la pauvreté.

Tout en reconnaissant le rôle crucial et inestimable de l'Organisation des Nations Unies en matière de coordination de l'assistance et de protection des civils dans les conflits armés, le Malawi demande que cette assistance soit livrée dans les délais prescrits.

Compte tenu de l'ampleur de la pauvreté dans la majorité des pays, exacerbée par les effets déstabilisateurs des menaces à la paix et à la sécurité, le développement reste illusoire dans ces pays. Selon le rapport du Secrétaire général, la promotion du développement repose essentiellement sur l'accroissement du financement pour le développement, la coopération avec le secteur privé, le succès des négociations commerciales, l'atténuation de la pauvreté urbaine et rurale, l'accès à l'alimentation, la bonne santé et l'éducation, une meilleure gestion des affaires publiques, les possibilités d'avancement offertes aux femmes indigentes et l'acquisition de technologies de la communication. Le Malawi endure une pauvreté extrême qui barre la voie à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. L'Organisation des Nations Unies doit continuer de s'employer à réduire le gouffre entre les riches et les pauvres, avec originalité et avec l'appui international.

Pour terminer, le Malawi félicite le Secrétaire général de ses deux rapports exhaustifs et des stratégies qu'il a exposées. Le Malawi répète que l'Organisation des Nations Unies est par définition l'Organisation multilatérale compétente pour traiter des questions mondiales par l'adoption des mesures collectives et le partage des responsabilités.

M. Hannesson (Islande) (*parle en anglais*) : C'est avec un grand plaisir que la délégation islandaise

félicite M. Hunte à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale.

Nous remercions le Secrétaire général de ses rapports (A/58/323) sur l'application de la Déclaration du Millénaire et sur l'activité de l'Organisation (A/58/1) qui font part des défis auxquels l'Organisation des Nations Unies est confrontée dans un monde imprévisible et tumultueux comme le nôtre, et qui résument tout le programme de l'Organisation. Dans son introduction, le Secrétaire général indique à juste titre que l'Organisation des Nations Unies n'est pas une fin en soi mais plutôt un instrument permettant de réaliser des objectifs communs.

Lors du débat général, au début de la cinquante-huitième session, nous avons entendu un message retentissant : le moment est venu de procéder à la réforme du système des Nations Unies pour veiller à ce que l'Organisation serve les générations actuelles et futures de manière efficace et concrète.

L'Islande salue et appuie l'initiative du Secrétaire général de mettre en place un groupe de personnalités éminentes de haut niveau dont la mission est de présenter des recommandations indispensables à l'avenir de notre Organisation. Nous avons maintenant besoin d'hommes et de femmes pleins de sagesse, expérimentés, courageux et visionnaires pour assurer l'avenir de l'Organisation des Nations Unies. Ces personnes devront traiter d'un certain nombre de questions, notamment, en premier lieu du rôle et du statut de l'Assemblée générale en tant qu'organe principal déterminant les politiques de l'Organisation des Nations Unies, et deuxièmement de la nécessité d'un Conseil de sécurité plus ouvert et représentatif reflétant les vues des États Membres de l'ONU près de 60 ans après sa création. Troisièmement, en adoptant ce qui se fait de mieux dans l'informatique, non seulement l'ONU gagnera en efficacité et en transparence, mais, en plus, elle contribuera à combler le fossé qui divise le monde en matière d'information.

Nous ne voyons peut-être pas dans notre travail quotidien à l'ONU qu'il s'agit d'une organisation en évolution constante. Si certains changements ne sont que des ajustements mineurs, d'autres, comme l'adoption de la Déclaration du Millénaire, constituent des étapes importantes. Il faut que l'ONU continue de s'adapter en permanence aux nouvelles réalités.

Les objectifs à atteindre sont clairs. À présent, il faut mettre l'accent sur la mise en oeuvre. Nous nous

associations à la déclaration faite par l'Union européenne au sujet du rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration du Millénaire, adoptée par l'Organisation des Nations Unies, et approuvons tout particulièrement l'idée selon laquelle le meilleur garant des valeurs que nous privilégions réside dans un multilatéralisme digne de ce nom.

Ne perdons pas de temps et répondons à l'appel lancé par le Secrétaire général pour que ces changements et réformes urgents aient lieu en temps opportun. Je voudrais à ce propos rappeler la récente déclaration du Ministre islandais des affaires étrangères, M. Halldor Ásgrímsson, devant l'Assemblée générale. Il a dit que nous devrions nous doter d'une Organisation des Nations Unies qui soit pragmatique, représentative, sélective et coordonnée. L'Islande pense que c'est maintenant le lieu et le moment de le faire.

M. Schori (Suède) (*parle en anglais*) : En tout premier lieu, je voudrais préciser que la Suède souscrit pleinement à la déclaration faite par l'Italie au nom de l'Union européenne. C'est pourquoi je serai bref.

La présente session de l'Assemblée générale est une période propice pour engager des réformes. Une fois de plus, le Secrétaire général a appelé l'Assemblée générale à réformer l'ONU, dans son rapport sur l'application de la Déclaration du Millénaire (A/58/323) et dans l'allocution qu'il a prononcée à l'ouverture de la présente session. Les participants au débat général ont, dans leur grande majorité, convenu eux aussi de la nécessité de donner corps à la réforme.

La Suède tient à souligner qu'elle appuie l'initiative du Secrétaire général de créer un groupe de personnalités éminentes. Ainsi, nous nous emploierons avec une détermination accrue à obtenir des résultats concrets dans les domaines que le Secrétaire général a qualifiés à juste titre de fondamentaux pour l'activité de l'Organisation. Nous avons hâte d'engager un dialogue dynamique avec le groupe.

Mais nous ne pouvons pas nous contenter d'attendre les résultats de ses travaux. Il est essentiel de mettre la réforme en chantier dès maintenant, durant la présente session. Il est possible de revitaliser l'Assemblée. C'est une question de volonté politique. Les idées constructives ne manquent pas. La Suède encourage le Président de l'Assemblée générale à aller plus en avant dans cet aspect de la réforme et à

présenter des suggestions concrètes à l'Assemblée. Il peut compter sur notre appui.

Si nous voulons que l'Assemblée générale soit un acteur dynamique sur la scène politique internationale, nous devons prendre le temps de réfléchir sur son mode de fonctionnement. Nous devons nous demander, nous, les membres de l'Assemblée, si les projets de résolution que nous avons pris l'habitude de présenter – parfois, avec très peu de modifications d'une année sur l'autre – servent véritablement les buts recherchés et rendent réellement compte de la situation. Demander régulièrement un nouveau rapport au Secrétaire général constitue-t-il le meilleur moyen de changer les choses? Dans certains cas, nous pourrions – et devrions – envisager de réexaminer les résolutions que tous les deux ou trois ans, de suspendre certaines initiatives ou d'en redéfinir les orientations. Nous allégerions ainsi la charge de travail du Secrétariat, lequel pourrait alors se concentrer davantage sur les demandes plus urgentes et plus actuelles de l'Assemblée.

Il est essentiel, même inévitable, de réformer le Conseil de sécurité – autrement dit, d'accroître le nombre de ses membres – si nous voulons qu'il conserve sa raison d'être. Au lieu d'essayer de trouver aujourd'hui une solution optimale pour les décennies à venir, nous devrions accepter le fait que, de toute façon, il faudra probablement repenser la réforme dans cinq ou 10 ans. L'adoption d'une réforme dès maintenant montrerait clairement que l'ONU est prête à s'adapter et à évoluer pour maintenir son autorité sur la gestion des affaires mondiales. Nous reviendrons sur ce point plus en détail durant le débat prévu la semaine prochaine à l'Assemblée.

Les Objectifs du Millénaire pour le développement offrent aux pays du monde entier l'occasion exceptionnelle d'oeuvrer main dans la main aux fins d'un développement durable et équitable à l'échelon national et planétaire. Le huitième Objectif du Millénaire pour le développement est original en ce sens qu'il prévoit un véritable partenariat entre pays développés et en développement. En effet, à l'instar du Consensus de Monterrey, il repose sur un contrat aux obligations mutuelles. Les politiques et les mesures relatives au huitième objectif du Millénaire pour le développement, et qui nous concernent au premier chef nous, les pays développés, devraient être élaborées de façon plus précise. Nous nous associons à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un échéancier rigoureux comportant des dates-butoirs.

Les pays riches comme la Suède devraient être tenus de rendre compte des progrès qu'ils enregistrent dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, et surtout en ce qui concerne le huitième. Il s'agit d'une question de responsabilité, de crédibilité et d'obligation redditionnelle des donateurs. Il faut élaborer et instaurer un cadre international d'information sur le huitième Objectif du Millénaire pour le développement.

Le Gouvernement suédois a déposé devant le Parlement un projet de loi sur la politique à suivre en matière de développement mondial, dont les mots clés sont cohérence des politiques et responsabilité des donateurs. Ce qui, à l'origine, relevait d'une coopération pour le développement constitue désormais la responsabilité du Gouvernement dans son ensemble. Il s'agit là d'un changement révolutionnaire. Ce projet de loi offrira à la Suède une base solide pour prendre une part de plus grande et de plus en plus active à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous comptons bien ne pas perdre cette occasion.

M. Sagach (Ukraine) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur d'intervenir au nom du Groupe Géorgie, Ouzbékistan, Ukraine, Azerbaïdjan et Moldova (GOUAM).

Lors de l'historique Sommet du Millénaire et de la Réunion au sommet du Conseil de sécurité, les dirigeants des États Membres de l'ONU ont adopté deux déclarations majeures, qui sont le fruit de la riche expérience acquise par l'Organisation durant son demi-siècle d'existence et qui incarnent notre vœu et notre espoir communs de vivre dans un monde plus sûr et plus juste au XXI^e siècle.

Cependant, les événements survenus par la suite dans le monde ont fait peser à la communauté internationale de redoutables menaces. Trois ans après les manifestations du Millénaire, nous voyons remises en question la crédibilité même de l'ONU et son aptitude à faire face aux problèmes anciens et nouveaux.

Je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport très détaillé et très fécond sur l'application de la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Organisation des Nations Unies (A/58/323), dans lequel il soulève un grand nombre de questions cruciales pour l'avenir de l'Organisation et du monde en général. Il est de notre devoir à tous de trouver des réponses à ces

questions si nous aspirons véritablement à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Or, cette année, la division régnait au sein de l'ONU quant à la façon de résoudre la crise iraquienne. Nous sommes fermement convaincus que les instruments dont dispose l'ONU sont essentiels pour normaliser la situation dans le pays. En dépit des querelles passées, il faut maintenant que nous nous unissions autour d'un but commun : rendre sa souveraineté au peuple iraquien dès que cela sera faisable, rétablir l'ordre public et engager des efforts importants pour reconstruire le pays. Nous avons tous intérêt à aider les citoyens iraqiens à exercer les libertés dont ils ont été privés depuis si longtemps et pour lesquelles l'Organisation des Nations Unies a été créée. Animés du sens des responsabilités concernant le destin de la nation iraquienne pour la paix et la sécurité dans la région, les États du Groupe GOUAM ont envoyé des contingents militaires dans le Golfe persique. Nous espérons que le Conseil de sécurité se mettra bientôt d'accord sur une nouvelle résolution permettant de renforcer le rôle des Nations Unies en Iraq, y compris en mettant en place les arrangements nécessaires en matière de sécurité.

Le Groupe GOUAM appuie fermement la nécessité de renforcer l'Organisation en tant que forum principal de coopération internationale et de prise de décisions collectives sur des questions d'intérêt commun et sur sa capacité à les traiter. Il se félicite de l'intention du Secrétaire général de créer un groupe de haut niveau d'éminentes personnalités, chargé d'examiner les défis actuels à la paix et à la sécurité, et de présenter, avant la prochaine session de l'Assemblée générale, des recommandations sur les voies permettant de mieux réagir face à ces défis.

Il y a eu des changements significatifs dans l'application des recommandations d'un groupe similaire, présidé par l'Ambassadeur Brahimi, sur la réforme du maintien de la paix. Dans ce domaine, les Nations Unies ont aujourd'hui la capacité d'agir et elles agissent déjà de façon plus souple, plus rapide et plus efficace. Nous espérons que les récentes discussions et actions dans le domaine de la prévention des conflits nous rapprocheront de la mise en place d'un système international capable de prévenir, à temps et de façon efficace, des conflits armés. Cette dimension doit être essentielle dans la philosophie des futures activités des Nations Unies.

Le Groupe GOUAM condamne fermement le terrorisme sous toutes ses formes. Nos pays se sont associés à la coalition antiterroriste dès le début et ont apporté une contribution substantielle à ses activités. Alors que la menace du terrorisme pour la paix et la sécurité internationales exige une action mondiale, soutenue et à long terme, cette Organisation continue de jouer un rôle central en facilitant la coopération entre les gouvernements, dans le cadre de la lutte contre ce phénomène, et en renforçant les capacités des pouvoirs législatifs et exécutifs des pays à combattre le terrorisme.

Nous pouvons dire aujourd'hui que les États du Groupe GOUAM participent à l'application des 12 conventions universelles de lutte antiterroriste, à travers notamment des mécanismes bilatéraux et multilatéraux appropriés. Le rapport de synthèse sur les actions du Groupe GOUAM contre le terrorisme a été présenté lors de la réunion du Comité contre le terrorisme, créé par le Conseil de sécurité, en présence d'organisations internationales, régionales et sous-régionales, en mars dernier.

Une autre question sur laquelle je voudrais attirer l'attention des États Membres a trait aux problèmes des soi-disant conflits gelés, laissés comme des marques non cicatrisées dans les nouveaux États indépendants apparus après l'effondrement de l'Union soviétique. La communauté internationale ne peut ignorer le manque de progrès dans le règlement des conflits en Abkhazie (Géorgie), dans le Haut-Karabakh (République azerbaïdjanaise), et Transnistrie (République de Moldova) qui, depuis une décennie, continuent de déstabiliser notre région. Reporter le règlement définitif de ces crises pourrait avoir des conséquences irréversibles. Nous demandons à l'Organisation des Nations Unies, à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et à d'autres organisations internationales concernées, d'accélérer leurs efforts pour régler ces conflits.

Des progrès modestes pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement ont déjà été faits mais des efforts plus vigoureux et mieux coordonnés de la part de la communauté des donateurs et des pays bénéficiaires, sont nécessaires. Nous pensons qu'une autorité au plan national est vitale pour l'application des Objectifs du Millénaire pour le développement.

En attendant, il nous faut renforcer nos capacités en vue de préparer les rapports sur les Objectifs du

Millénaire pour le développement, consolider les informations pour établir un indice de pauvreté et fournir une analyse aux responsables. Les États du Groupe GOUAM soulignent donc la nécessité de rendre opérationnel le Fonds d'affectation spéciale du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour la réduction de la pauvreté, à cette fin.

En tant que pays avec une économie en transition, les États du Groupe GOUAM se félicitent du renforcement de la capacité du système des Nations Unies, sous la coordination du Groupe pour le développement, dans les domaines suivants : renforcement du rôle du coordonnateur résident des Nations Unies et rationalisation de la formule de partenariat PNUD-Banque mondiale à tous les niveaux; coordination et suivi de l'application des décisions prises aux Sommets des Nations Unies de Monterrey et de Johannesburg; promotion du Projet du Millénaire visant à mobiliser des capacités intellectuelles et à identifier de nouvelles idées sur la façon d'accélérer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement; contribution aux efforts des dirigeants nationaux par un dialogue entre toutes les parties, fondé sur la participation active du secteur privé, de la société civile et des organisations non gouvernementales; et consolidation de la campagne du Millénaire.

Dans un ordre mondialisé, un environnement extérieur favorable n'est pas moins important au développement durable que la croissance économique interne. Les échanges sont vitaux pour promouvoir la croissance et réduire la pauvreté. Alors que deux États du Groupe GOUAM – la Géorgie et la République de Moldova – sont membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), d'autres – l'Ukraine, la République azerbaïdjanaise et la République de l'Ouzbékistan – sont en voie d'adhésion. Nous exhortons la communauté internationale à faciliter l'adhésion de ces États à l'OMC, ce qui contribuera aux échanges à l'échelle régionale et appuiera la mise en place de capacités nationales. Tenant compte du mandat du PNUD dans le domaine du commerce, nous soulignons l'importance de sa participation au processus de renforcement des capacités de négociations commerciales pour des États qui aspirent à l'adhésion.

La dimension régionale ne peut être négligée dans nos efforts de développement. La cinquième Conférence ministérielle « Un environnement pour

l'Europe », tenue cette année à Kiev, représente un suivi concret du Sommet mondial pour le développement durable, tenu l'an dernier. Elle s'est avérée fructueuse en consolidant davantage le processus environnemental paneuropéen et en encourageant la mise en oeuvre des résultats du Sommet de Johannesburg en Europe orientale et centrale.

Les menaces « faibles » à la sécurité que représentent le VIH/sida et le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), le trafic de stupéfiants et d'autres dangers montrent de nouveau qu'indépendamment de différences éventuelles entre des pays, la coopération internationale est vitale pour relever ces défis.

Tout le monde est conscient des effets dévastateurs de maladies telles que le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose dans un grand nombre de pays, en particulier africains. Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, créé à l'initiative du Secrétaire général Kofi Annan, est devenu un instrument efficace d'application du plan d'action intégré dans ce domaine. Nous nous félicitons de la convocation des réunions de haut niveau de l'Assemblée générale sur le VIH/sida le 22 septembre, et nous espérons qu'elles donneront une nouvelle impulsion à nos efforts communs pour vaincre ce fléau.

Cette année marque le cinquante-cinquième anniversaire de l'élaboration du document unique dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'homme – la Déclaration universelle des droits de l'homme. Quinze ans à peine avant son adoption historique par l'Assemblée générale, des Ukrainiens étaient devenus les victimes d'une famine résultant de l'action de l'homme, conçue dans le cadre d'une politique totalitaire contre le peuple ukrainien et qui a occasionné la mort d'au moins sept millions d'hommes, de femmes et d'enfants innocents. Nous demandons à tous les Membres de l'Assemblée d'appuyer l'initiative de l'Ukraine visant à ce que les Nations Unies rendent hommage à la mémoire de ceux qui ont péri. Il est crucial que ces chapitres de l'histoire du monde soient connus et commémorés. La connaissance nous donne le pouvoir de prévoir les tragédies futures et de les prévenir avant qu'il ne soit trop tard.

Avec son mandat universel et son immense potentiel, l'ONU a un rôle moteur à jouer dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le

développement. Le GOUAM est prêt à coopérer à leur mise en oeuvre avec les autres États Membres et l'ONU. Nous saurions particulièrement gré à toutes les délégations d'appuyer la requête présentée par le GOUAM en vue de l'obtention du statut d'observateur à l'Assemblée générale.

M. Baduri (Érythrée) (*parle en anglais*) : Je voudrais saisir cette occasion pour remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, des rapports détaillés qu'il a présentés sur l'activité de l'Organisation (A/58/1) et sur l'application de la Déclaration du Millénaire (A/58/323). Ces rapports sont remarquables non seulement par leur clarté, leur précision et l'objectivité de leur analyse, mais également parce qu'ils mettent en exergue la myriade de défis auxquels doit faire face la communauté internationale et les occasions qu'elle aurait pu exploiter.

Les deux rapports mettent nettement en lumière la relation dialectique entre la paix et le développement. L'amère expérience érythréenne de ces quarante dernières années n'est qu'une confirmation tragique de cette évidence. Les conflits et la guerre engendrent l'instabilité; l'instabilité provoque un dérèglement, une stagnation et une détérioration de la situation socio-économique et contrarie les efforts de développement. La défaillance du système économique et social crée une extrême pauvreté qui engendre l'insécurité humaine. Et le manque de sécurité commune, de façon générale, est la cause première des conflits et des guerres.

Tel est le message qui emplissait la Déclaration du Millénaire puis les différents sommets de ces dernières années, dont, en particulier, les Sommets de Monterrey, de Doha et de Johannesburg. C'est également la raison qui rend la réalisation des Objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire capitale pour nos délibérations sur la paix, la sécurité ou le développement.

La réalisation de ces objectifs exige une action collective au bénéfice de tous. L'humanité doit donc célébrer son unité en faisant face collectivement aux problèmes et aux défis du nouveau millénaire, qui, on le reconnaît maintenant, ne connaissent pas de frontières internationales. On reconnaît également la nécessité impérieuse de donner à l'ONU, qui a un rôle indispensable à jouer dans la promotion de la paix et du développement, les pouvoirs suffisants pour que

cette action puisse réussir. À cet égard, la délégation de l'Érythrée partage la préoccupation du Secrétaire général au sujet du retard important accusé au cours des deux dernières années par rapport au calendrier fixé dans la Déclaration du Millénaire pour la réalisation de ces objectifs. Elle souhaite également aborder certaines des questions soulevées dans les deux rapports.

Les événements récents confirment que la prolifération des armes de destruction massive continue de représenter une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. La destruction de ces armes et de leurs vecteurs reste essentielle à la protection et à la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Pourtant, l'humanité souffre également de l'utilisation massive d'armes classiques de pointe, auxquelles ont recours même les pays les plus pauvres pour essayer de réprimer une multiplicité de rébellions armées sur leur sol, mais aussi pour équiper des groupes armés et commettre des agressions hégémoniques contre leurs voisins. L'Afrique, et en particulier la corne de l'Afrique, a été l'une de ces zones d'instabilité. Ces États qui ont abandonné leurs responsabilités constitutionnelles et internationales vis-à-vis de leur peuple, de leur région et de la communauté internationale continuent de déclencher des courses aux armements ruineuses et de provoquer ainsi des ravages sur leur sol et sur celui de leurs voisins.

Le terrorisme, la criminalité transnationale et le trafic de stupéfiants ont également contribué à la remise en cause de la sécurité commune. Le terrorisme, en particulier, qui constitue dorénavant une menace considérable à la paix et à la sécurité, doit être éliminé le plus tôt possible, avec la participation active de l'ensemble de l'humanité. Il est encourageant de constater que la communauté internationale a fait preuve de solidarité et qu'elle a assumé ses responsabilités collectives dans la lutte contre ce fléau. Pourtant, il serait négatif et vain de lutter contre le terrorisme sans s'attaquer aux causes profondes de ce phénomène.

C'est avec satisfaction que la délégation érythréenne prend acte de l'intention du Secrétaire général de mettre l'accent sur la prévention des conflits plutôt que, comme on le faisait par le passé, sur la réaction aux conflits. Cela constituera une impulsion majeure en faveur de la paix et du développement. Malheureusement, la proposition de créer une culture de prévention des conflits ne semble pas, pour

l'instant, attirer un appui considérable, alors qu'il est patent que la prévention est plus efficace et moins coûteuse que le maintien de la paix ou la consolidation de la paix.

Cela ne veut pas dire, toutefois, que le maintien de la paix ne doive pas être considéré comme une préoccupation majeure de notre Organisation. La délégation de l'Érythrée considère les opérations de maintien de la paix comme un maillon critique de la mission globale de maintien de la paix et de la sécurité de l'ONU. Elle a également pris note des activités du Département des opérations de maintien de la paix en matière de planification, de gestion et d'appui à ces opérations, qu'elle appuie dans l'ensemble, à quelques exceptions près.

Le Secrétaire général a souligné à maintes reprises que toute tentative de mettre en oeuvre les Objectifs du Millénaire pour le développement doit se pencher à titre prioritaire sur les disparités qui existent entre les différentes régions du monde. Ma délégation note avec satisfaction que l'Afrique reçoit actuellement l'attention qu'elle mérite. De toutes les régions du monde, c'est l'Afrique qui a subi le plus les ravages de la pauvreté, des conflits et des pandémies. Malheureusement, ma délégation partage les préoccupations des orateurs qui nous ont précédé devant l'absence, pour ainsi dire, de progrès enregistrés en Afrique dans la réalisation des Objectifs de développement et devant la dégradation, même, des conditions de certains pays.

Nous espérons sincèrement, néanmoins, que les décisions et les résolutions adoptées aux différents sommets et réunions consacrés au développement économique et à la coopération internationale seront efficacement mises en oeuvre afin d'éliminer les obstacles qui ont jusqu'à présent entravé la croissance économique et le développement durable. Il est urgent, en particulier, d'accorder au problème de l'élimination de la pauvreté, qui a dominé l'ordre du jour de la plupart de ces réunions, l'attention qu'il exige sans, toutefois, minimiser l'importance de l'investissement étranger direct, du financement viable de la dette extérieure, de l'aide publique au développement et d'un commerce international équitable.

Le rapport de 2001 de l'Organisation mondiale de la santé indique clairement que la situation sanitaire actuelle dans les pays du tiers monde est préjudiciable à leur développement. C'est pourquoi les

investissements dans le secteur de la santé sont essentiels, non seulement pour améliorer les conditions d'hygiène, mais aussi pour garantir la sécurité humaine, comme cela est dit dans les Objectifs du Millénaire pour le développement. Une approche coordonnée et holistique et une assistance internationale sont nécessaires pour remédier effectivement aux maladies infectieuses les plus dangereuses, en particulier le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. La Déclaration d'engagement sur le VIH/sida de 2001 est un bon exemple du type d'approche et de coopération nécessaires en la matière, bien qu'aucun progrès majeur n'ait été réalisé depuis cette réunion.

L'Érythrée reconnaît – ne serait-ce que parce que nous luttons pour nos droits fondamentaux depuis 30 ans – que le respect des droits de l'homme est une des expressions les plus nobles de la nature humaine. Les droits de l'homme constituent la fondation sur laquelle les idéaux de la Charte pourront se réaliser. Nous reconnaissons que l'ONU a réussi avec succès à placer la question des droits de l'homme au premier rang de son ordre du jour et des relations internationales. Mais l'ONU a fait fi des demandes des Érythréens, à savoir que leur droit fondamental soit respecté – leur droit à l'autodétermination – et n'a pas prêté attention au fait que les gouvernements coloniaux successifs de l'Éthiopie ont bafoué leurs autres droits. Nous nous félicitons que les droits de l'homme occupent une place centrale dans les relations internationales, même si, évidemment, cette notion est malmenée et fait l'objet d'une application sélective, de deux poids deux mesures, de politisation et d'attitudes moralisatrices.

Aujourd'hui, beaucoup de régions du monde sont touchées par des crises humanitaires dues à des conflits et à des catastrophes naturelles. La plupart des pays touchés se trouvent dans le tiers monde, en particulier en Afrique. S'il est vrai qu'il y a eu des progrès dans l'octroi d'une assistance humanitaire à ces pays, il n'en reste pas moins vrai qu'il y a encore beaucoup à faire. Il appartient donc aux Membres de l'ONU de doter l'Organisation des moyens d'agir et de lui accorder une coopération active afin de lui permettre d'agir avec rapidité et efficacité dans des situations d'urgence résultant d'un conflit, d'une sécheresse, d'une famine, de déplacements, de catastrophes naturelles ou de maladies infectieuses telles que le VIH/sida. Ce serait également le comble de l'insensibilité morale et

politique que d'ignorer délibérément le fait que toutes les victimes sont égales.

Je voudrais, pour terminer, réaffirmer le vif intérêt de l'Érythrée à l'égard de la réforme et du renforcement de l'ONU. La délégation érythréenne salue donc le rapport du Secrétaire général sur la question et fera connaître ses vues au cours du débat sur le point approprié de l'ordre du jour.

M. Aguilar Zinser (Mexique) (*parle en espagnol*) : Ma délégation souscrit à la déclaration faite hier par le Représentant permanent du Pérou au nom du Groupe de Rio. C'est pourquoi je me contenterai, aujourd'hui, de n'ajouter que quelques commentaires.

Premièrement, je voudrais dire que, tout comme au cours des deux dernières années, mon pays partage la préoccupation du Secrétaire général sur l'application inégale de la Déclaration du Millénaire. Il existe encore en fait de nombreuses disparités en la matière, et les résultats dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement ont été mitigés. Dans son dernier rapport, le Secrétaire général indique que

« Dans le domaine de la paix et de la sécurité notamment, le consensus exprimé ou impliqué dans la Déclaration semble maintenant moins solide que trois ans auparavant. » (A/58/323, par. 3)

En même temps, il fait remarquer que

« Dans le domaine du développement par contre, un consensus plus fort a été forgé mais des doutes sérieux subsistent quant à la question de savoir si les États Membres sont suffisamment déterminés pour y donner suite. » (*ibid.*)

Comme on l'a également fait observer, il existe le risque de stagnation, voire de recul, dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie. Ce tableau est encore compliqué par les événements de ces derniers mois. Mais il y a tout de même des signes encourageants, comme par exemple le fait qu'au cours de l'année écoulée, il y a eu des progrès vers la ratification universelle des six principaux instruments des droits de l'homme. En tant que promoteur de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, le Mexique s'est réjoui de l'entrée en vigueur de cet instrument et espère qu'un grand nombre de pays y adhéreront. Nous voyons également d'un bon oeil le fait que l'Assemblée a adopté à l'unanimité une

résolution dans laquelle elle réitère l'importance, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, de respecter pleinement les droits de l'homme.

Au plan national, je suis heureux de réaffirmer ici que le Mexique a fait des progrès dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Comme l'a dit le Président du Mexique, Vicente Fox, depuis cette tribune, notre pays a fait siens ces objectifs et a déployé des efforts dans tous les domaines du développement pour parvenir auxdits objectifs dans les temps et de la manière adéquate. Nous soulignons tout particulièrement les progrès importants – quoi qu'insuffisants – réalisés dans la réduction de la pauvreté.

En même temps, nous avons maintenu notre engagement en faveur de la promotion et du respect des droits de l'homme et nous continuons à renforcer notre démocratie et à lutter contre le fléau de la corruption.

Le Mexique se félicite que cette tribune ait permis aux délégations qui participent à ce débat de réitérer l'engagement des États en faveur de la réforme de notre Organisation. Nous avons entendu ici un grand nombre de propositions que nous devons examiner et sur lesquelles nous devons nous prononcer. Nous partageons à cet égard l'avis du Secrétaire général lorsqu'il dit que l'ONU a effectivement besoin d'une réforme totale afin de pouvoir répondre aux divers défis et menaces auxquels est confrontée la communauté internationale. Nous sommes également d'avis que la grande force de l'Organisation tient à sa légitimité, laquelle est fondée sur les principes consacrés dans la Charte de San Francisco. La réforme doit donc mener à un renouvellement de l'engagement des États Membres en faveur de notre organisation afin de donner à ses décisions plus d'efficacité et de légitimité. Il n'y a pas d'autre option pour l'ONU et, par conséquent, notre engagement à cette réforme doit être inébranlable, soutenu et clair.

Le Président assume la présidence.

Le Mexique appuie la proposition du Secrétaire général de créer un groupe de personnalités éminentes pour étudier et faire des recommandations sur les principaux organismes des Nations Unies, leur fonctionnement et leur réforme. Nous estimons que, parallèlement, il est indispensable de maintenir et de fournir un appui politique de plus haut niveau à cette réforme et de travailler activement dans tous les

secteurs, ici même, au sein de cette Assemblée générale, en utilisant cette séance pour progresser sensiblement et rendre notre travail plus efficace et plus légitime.

S'agissant de la revitalisation de l'Assemblée générale, nous estimons qu'un des grands mérites de cet organe réside dans son caractère universel et pleinement démocratique, mais il est indispensable que cet organe dispose en même temps de capacités exécutives réelles. Pour cela, il est nécessaire de mettre en place de nouveaux mécanismes. L'Assemblée doit d'autre part moderniser ses méthodes de travail. Notre Assemblée ne peut continuer à examiner la totalité des points inscrits à son ordre du jour à chaque session. Elle doit pouvoir se concentrer à chaque occasion sur un nombre plus limité de points, lesquels reflètent les priorités et les préoccupations principales de la communauté internationale, afin de permettre à l'Assemblée de les analyser avec plus de profondeur et d'établir des lignes directrices ayant pour but d'orienter les travaux de toute notre Organisation.

S'agissant du Conseil économique et social, même si des progrès ont été faits dans sa restructuration, il est indispensable de renforcer son rôle d'organe coordonnateur des activités des institutions spécialisées du système, y compris les institutions de Bretton Woods, comme l'indiquent les fonctions qui lui sont consacrées dans la Charte. L'influence de l'ONU dans les domaines économique et financier dépendra en grande mesure de la façon dont on interprète le rôle actif et que doit jouer le Conseil économique et social.

En ce qui concerne le Secrétariat, nous estimons que malgré les réformes administratives importantes, il est nécessaire de mettre fin à l'inertie et à l'utilisation de pratiques inappropriées qui identifient fréquemment ces postes à des pays déterminés ou permettent l'épanouissement de centres de pouvoir trop autonomes.

Comme le Secrétaire général l'a dit clairement dans son rapport, les décisions du Conseil de sécurité sont de plus en plus dépourvues de légitimité aux yeux des pays en développement, qui, je le rapporte et le souligne ici, constituent la majorité au sein de notre Organisation. Nous sommes donc convaincus que, pour que le Conseil jouisse d'une plus grande légitimité et par conséquent reçoive un appui accru pour ses décisions et ses actions, il faut mettre en place une

réforme qui conduise à plus de transparence dans ses méthodes de travail, lui confère une représentativité accrue et limite toujours davantage le recours au veto. Comme d'autres délégations, nous ne pensons pas qu'il faille prévoir un élargissement des privilèges au sein du Conseil, tels que la qualité de membre permanent ou la perpétuation du droit de veto sous sa forme actuelle. Le Mexique considère que ces privilèges sont désuets.

Dans le cadre de ce débat, il est clair que tout le monde s'accordent sur la nécessité de réformer l'Organisation des Nations Unies, cependant il existe également une claire réticence à abandonner les positions nationales traditionnelles. La conjoncture actuelle exige que tous les États Membres en arrivent à une position commune, renonce à des demandes impossibles à réaliser et travaille de concert, dans l'intérêt de la communauté internationale dans son ensemble.

M. Zenna (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Ma délégation aimerait remercier le Secrétaire général pour son rapport détaillé sur l'activité de l'Organisation et la suite à donner à la Déclaration du Millénaire. Nous le félicitons de sa démarche novatrice constante pour réformer et renforcer notre Organisation.

L'Éthiopie se félicite de la proposition de créer un groupe de haut niveau de personnalités éminentes, annoncée par le Secrétaire général dans sa déclaration liminaire le 23 septembre 2003. Comme le Secrétaire général, nous convenons que des changements sont indispensables à l'ONU pour traiter des défis croissants auxquels doit faire face toute l'humanité. Des changements sont indispensables pour permettre à l'Organisation des Nations Unies de jouer un rôle encore plus central dans la lutte contre la pauvreté et de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous devons consolider l'ONU pour en faire une force plus puissante dans la lutte contre le terrorisme et pour le maintien de la paix et de la stabilité internationale. L'Éthiopie travaillera avec d'autres pays Membres pour que l'ONU soit plus efficace et utile.

Nous constatons avec beaucoup d'inquiétude qu'une grande partie du monde n'a pas obtenu les résultats voulus des Objectifs du Millénaire pour le développement. Pire encore, les progrès dans la réalisation des objectifs, tels que la réduction de moitié de la pauvreté dans le monde, la réduction importante

de la mortalité infantile et la lutte contre la propagation du VIH/sida sont inégaux et caractérisés par des différences entre et au sein des régions.

Le récent rapport sur le développement humain, placé sous le thème « Les Objectifs du Millénaire pour le développement », indique que 54 pays sont maintenant plus pauvres que dans les années 90 et qu'il y a dans 21 pays davantage de personnes qui souffrent de la faim. Dans 14 pays, davantage d'enfants meurent avant l'âge de 5 ans et, dans 12 pays, les inscriptions scolaires sont en diminution. De plus, l'indice du développement humain a décliné dans 21 pays. Ces chiffres indiquent que nous ne sommes pas sur la voie qui nous permettra d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Depuis le Sommet du Millénaire, nous avons entrepris de mettre en oeuvre un certain nombre de nouveaux engagements. Le monde n'a jamais manqué d'engagements et de promesses. Cependant, l'enjeu fondamental implique que nous traduisions les mots en actes et que nous honorions les engagements déjà pris. Des estimations indiquent qu'il faudrait au minimum doubler les 50 milliards de dollars actuels d'aide publique au développement pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement que nous avons fixés ensemble.

De même, alors qu'il y a eu des résultats encourageants dans la réponse à la crise de la dette de certains pays au travers de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et d'autres mécanismes, on n'a pas fait grand cas de l'appel pour un mécanisme d'allègement de la dette plus rapide et plus en profondeur. Par conséquent, de nombreux pays africains continuent de souffrir à cause du fardeau handicapant de la dette.

Répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique doit demeurer la priorité dans la mise en oeuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement. Des estimations indiquent que pour atteindre le but de réduire de moitié le nombre de personnes qui vivent dans la pauvreté absolue en Afrique, les économies de ce continent doivent croître d'au moins 7 % par an. Mais les statistiques indiquent que de nombreux pays en Afrique sont bien en deçà de cet objectif.

Le *Rapport économique sur l'Afrique, 2003* publié par la Commission économique pour l'Afrique, indique que la croissance du produit national brut africain a ralenti, tombant à 3,2 % en 2002 contre

4,3 % en moyenne en 2001. Selon le rapport, en 2002, seuls cinq des 53 pays d'Afrique ont atteint le taux de croissance de 7 % requis pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Donc, si nous voulons que les Objectifs soient atteints, il est indispensable que les engagements pris soient honorés et qu'ils le soient immédiatement.

Nous estimons en Éthiopie que la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en matière d'élimination de la pauvreté dépendra en grande partie des progrès enregistrés en matière de développement rural et agricole. La principale raison est qu'environ 85 % de notre population, et même une proportion encore plus élevée de pauvres vivent dans des zones rurales. L'autre raison est que les efforts pour réduire la pauvreté urbaine grandissante ne porteront pas leurs fruits en l'absence de progrès rapides dans les activités de développement agricole et rural.

C'est en ayant ceci présent à l'esprit que le Gouvernement a décidé de s'engager dans un effort d'investissement considérable et soutenu dans la recherche et la vulgarisation, dans l'éducation et la formation des fermiers, dans la collecte de l'eau et dans la construction d'infrastructures physiques et institutionnelles de marchés ruraux.

Nous avons également commencé à porter davantage nos efforts sur le renforcement du système de gouvernance afin d'assurer la paix et la stabilité, d'augmenter la participation de la population rurale dans la conception et la mise en oeuvre des programmes de développement rural et d'impliquer activement l'État dans les zones rurales.

M. Swe (Myanmar) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je souhaiterais remercier le Secrétaire général pour ses deux rapports, celui sur l'activité de l'Organisation et celui sur l'application de la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Organisation des Nations Unies. Ces deux rapports et la déclaration faite par le Secrétaire général devant l'Assemblée générale, le 23 septembre, couvrent le vaste spectre des activités de l'Organisation et les événements de ces 12 derniers mois, notamment les questions de paix et de sécurité, le terrorisme, les droits de l'homme, la démocratie, le VIH/sida, les stupéfiants et le développement durable.

Dans le domaine de la paix et de la sécurité, nous partageons l'évaluation du Secrétaire général selon

laquelle l'année écoulée n'a, en effet, pas été une année facile pour l'Organisation et que la guerre en Iraq a mis à rude épreuve le principe de la sécurité collective et la force morale de l'Organisation. Nous partageons pleinement l'opinion du Secrétaire général et son inquiétude sur le fait que l'emploi de la force d'une manière préemptive pourrait créer des précédents conduisant à la multiplication de l'usage unilatéral de la force, avec ou sans justification crédible.

Nous ne pouvons aspirer à résoudre les problèmes complexes qui assaillent notre monde sans réaffirmer notre adhésion universelle aux principes du multilatéralisme et aux dispositions du droit international. En effet, Myanmar est inébranlable dans sa croyance que l'Organisation des Nations Unies a un rôle indispensable à jouer pour assurer la paix et la sécurité internationales.

Le terrorisme représente une grave menace pour la communauté internationale. Il y a un peu plus d'un mois, les terroristes ont apporté la destruction à la porte même de notre Organisation lorsqu'ils ont pris les vies de 22 membres du personnel des Nations Unies dans une attaque à l'explosif contre le bureau des Nations Unies en Iraq. La communauté internationale doit relever le défi en combattant sans faire de quartier les terroristes, où qu'ils soient. Parallèlement, nous devons nous attaquer aux inégalités politiques, sociales et économiques, causes d'aliénation et de désespoir, afin de remédier convenablement à ce problème.

Le Secrétaire général a souligné la nécessité de renforcer le régime des armes de destruction massive. La prolifération continue des armes de destruction massive est une menace à la paix et à la sécurité internationales. À notre avis, la question ne peut être résolue qu'au travers de mesures de désarmement multilatérales. Contourner la volonté de la majorité de la communauté internationale sous prétexte de combattre la prolifération des armes de destruction massive ne peut en aucune façon contribuer à la paix et à la sécurité internationales, comme l'ont clairement démontré les récents événements.

La menace que posent les stupéfiants est reflétée de manière adéquate dans le rapport du Secrétaire général et nécessite toute notre attention. Cette menace est liée de près à la criminalité et au terrorisme. Le succès dans la lutte contre les stupéfiants contribuera au succès dans la lutte contre la terreur et le crime. Au Myanmar, nous accordons la plus haute priorité à

l'élimination des stupéfiants. Nous avons mis en place un programme sur 15 ans qui éliminera les stupéfiants du pays d'ici à 2014. Le programme est établi d'après l'approche objective de l'ONU visant à réduire l'offre, la demande et l'abus des drogues grâce à la participation active de la communauté locale.

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a reconnu l'engagement du Myanmar dans la campagne contre la drogue. À partir de janvier 2004, le Myanmar fera partie de la Commission des stupéfiants de l'ONU et espère travailler avec les autres membres pour combattre ce fléau pour l'humanité.

Aujourd'hui le monde est confronté à un autre défi dont la menace n'est pas inférieure à celle posée par le terrorisme ou les stupéfiants. La pandémie de VIH/sida a apporté la détresse et la souffrance à un nombre incalculable de personnes. La session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida a réuni des gouvernements, la société civile, des organisations non gouvernementales et le secteur privé dans le but de trouver une réponse efficace et rapide aux défis posés par la pandémie. Le nouveau niveau d'engagement de la communauté internationale nous encourage et doit se traduire par des mesures concrètes.

Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, le Représentant permanent du Royaume du Maroc a noté, entre autres choses, que

« Le développement durable nécessite également la garantie d'une sécurité alimentaire [en plus d'une bonne situation économique], et un niveau de santé et d'éducation adéquat. » (A/58/PV.23)

Nous souscrivons pleinement à la déclaration du Président du Groupe des 77.

Au Myanmar, nous avons accordé une priorité particulière au développement des zones frontalières où résident les ethnies minoritaires. Le programme englobe désormais toutes les régions du pays et vise à combler le fossé entre les zones urbaines et les zones rurales. Des activités de développement ayant un impact direct sur l'amélioration des conditions de vie de la population ont été lancées, telles que la construction de routes, de ponts, d'écoles et d'hôpitaux. Des méthodes agricoles modernes ont été introduites grâce à ce programme, qui couvre désormais environ 215 000 kilomètres carrés où vivent 5,3 millions de nos citoyens. Le Gouvernement a

consacré près de 46 milliards de kyat – plus de 500 millions de dollars – à la création d'un environnement favorable au développement durable.

Avec les États Membres, le Myanmar s'engage à promouvoir et respecter les droits de l'homme, la démocratie et la bonne gouvernance, comme l'énonce la Déclaration du Millénaire. Le Myanmar a été l'un des premiers pays à saluer avec enthousiasme l'adoption de la Déclaration des droits de l'homme. Nous reconnaissons l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme. Parallèlement, le Myanmar donne aussi une importance prioritaire au droit au développement.

Mon pays déploie des efforts considérables pour assurer les droits fondamentaux de ses citoyens. Les droits des femmes, des enfants, des malades, des personnes âgées et d'autres membres défavorisés de la société sont l'objet d'une protection particulière. La Commission des droits de l'homme du Myanmar a été créée pour garantir les droits inaliénables de nos concitoyens. Mon gouvernement coopère avec les instances des Nations Unies chargées des droits de l'homme, le Rapporteur spécial et d'autres experts sur le terrain. Le Comité international de la Croix-Rouge dispose d'un accès libre et sans restrictions aux prisons dans tout le pays.

Le rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration du Millénaire cite à tort le Myanmar comme l'un des « pays où la résistance à la démocratie est forte, bien que la majorité de la population aspire clairement au changement » (A/58/323, par. 85). Ceci nous rend perplexes. En ce qui concerne le Myanmar, rien ne pourrait être plus éloigné de la vérité. Mon gouvernement s'est fermement engagé en faveur de l'établissement de la démocratie au Myanmar. Nous avons la volonté politique nécessaire à une transformation systématique du pays en démocratie.

Le 30 août 2003, le nouveau Premier Ministre de mon pays a présenté, dans son premier discours officiel à la nation, une feuille de route qui guidera fermement le Myanmar vers la démocratie. Si la communauté internationale désire véritablement promouvoir la démocratie, elle devrait se féliciter de la feuille de route du Myanmar et encourager ce processus. Pour notre part, nous sommes fermement décidés à appliquer la feuille de route pour la démocratie, jusqu'à une conclusion couronnée de succès.

M. Gallegos (Équateur) (*parle en espagnol*) : Ma délégation souhaite vous féliciter, M. le Président, pour la manière dont vous guidez les débats de l'Assemblée générale, et réaffirmer qu'elle est pleinement disposée à collaborer avec vous.

Tout d'abord, je tiens à affirmer que nous adhérons pleinement à la déclaration que va faire le Représentant permanent du Pérou au nom du Groupe de Rio, et à celle qu'a faite le Représentant permanent du Maroc au nom du Groupe des 77.

Les rapports du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation et sur l'application de la Déclaration du Millénaire vont nous permettre d'approfondir nos réflexions sur les objectifs de l'Organisation à un moment où les États Membres, qui l'ont créée, doivent se regarder dans la glace et adopter les décisions politiques qui s'imposent pour réformer l'architecture des institutions internationales, afin qu'elles puissent répondre aux défis du monde où nous vivons.

Je tiens à féliciter le Secrétaire général pour ses rapports et saluer le fait que ceux-ci contiennent des recommandations pour réagir aux événements historiques auxquels l'humanité est aujourd'hui confrontée. Ma délégation partage le point de vue du Secrétaire général qu'une réforme radicale des institutions multilatérales s'impose.

L'Équateur est convaincu de la nécessité de réformer l'Organisation des Nations Unies et a déployé le maximum d'efforts à la recherche d'un consensus pour avancer sur le chemin d'une réforme structurelle significative. Cette tâche n'est guère facile. Il y a des différences d'opinion entre les États Membres en ce qui concerne la réforme de l'Organisation des Nations Unies et quant à la nécessité de donner une nouvelle impulsion à l'Assemblée générale. Il ne peut y avoir de doute que toute réforme exige la volonté politique des États Membres et que nous devons déployer tous nos efforts pour que les dirigeants du monde comprennent la nécessité d'un changement significatif des institutions multilatérales.

Pour que l'Organisation garde sa pertinence, nous devons accepter la nécessité de changements non seulement en matière de procédure, mais bien sur le fond. Les peuples du monde regardent l'Organisation des Nations Unies avec espoir. Cet espoir a souvent été déçu, car les utopies et l'idéalisme se heurtent confrontés à la réalité. La politique internationale repose sur des intérêts, plutôt que sur des principes ou

des droits. Pour cette raison, il est capital de faire coïncider les intérêts de tous les États Membres avec la vision d'un monde plus équilibré, plus juste et plus humain.

En montant les marches qui mènent à cette salle, l'on peut admirer deux impressionnantes fresques représentant la guerre et la paix, le bien-être et la pauvreté. Au cours des 50 ans de l'histoire de l'Organisation, nous n'avons pas été capables de résoudre les conflits violents qui tous les jours affectent des innocents. Des déclarations rhétoriques ne suffisent pas à arrêter les atrocités, dans lesquelles couteaux et machettes peuvent devenir des armes de destruction massive. Des milliers de victimes de mutilations, de viols, de tortures et d'assassinats sont la preuve de l'inefficacité de ce système. Cela ne peut continuer. C'est contraire à l'éthique.

Le projet visant à donner un nouveau souffle à l'Assemblée générale ne doit pas se limiter à une simplification des mécanismes et à une réduction du nombre des questions faisant l'objet d'un débat. Je suis convaincu que nous devons revenir aux origines des Nations Unies et faire en sorte que le débat général soit le lieu de rencontre des volontés politiques des chefs d'État et de gouvernement, en vue de trouver des solutions aux problèmes complexes de l'humanité. C'est au sein de cette instance que devraient se placer les débats et la recherche d'un consensus universel. Il serait souhaitable que les décisions prises par l'Assemblée générale soient contraignantes pour les États Membres et les autres acteurs internationaux.

La réforme du Conseil de sécurité doit aller au-delà de l'accroissement du nombre de membres. Il doit y avoir un changement fondamental qui reflète, comme l'a dit le Secrétaire général, les réalités politiques du XXI^e siècle. Les dangers que nous connaissons dans le monde actuel ne proviennent pas seulement des États, mais aussi d'organisations terroristes transnationales, de la criminalité organisée et de la violence institutionnalisée. Le Conseil de sécurité doit changer parce que le monde a changé.

Le Conseil économique et social doit être capable de répondre à une vision d'un monde où les relations internationales sont intégrées et ont une dimension véritablement planétaire. Aujourd'hui, nous sommes tous citoyens du monde. Nous sommes six milliards, dont la moitié ne mangent pas à leur fin, ce qui est, là encore, immoral. Les pays en développement seraient

moins pauvres si les pays développés cessaient de subventionner leurs productions agricoles à hauteur de 1,2 million de dollars par jour. Chaque être humain trouve sa dignité dans son travail et nous ne pouvons y parvenir si des barrières artificielles sont mises en place pour nous condamner à la pauvreté. Tel est le rôle central des Nations Unies : parvenir à la justice et à l'équité.

La réforme ne peut pas être retardée plus longtemps. Voilà tant d'années que nous en débattons. J'appartiens au courant de pensée fondé par Arnold Toynbee, qui affirmait dans son livre monumental *L'histoire que les civilisations disparues des annales de l'histoire avaient ainsi sombré parce qu'elles étaient incapables de s'adapter au changement*. Le changement, comme le soutenait Héraclite, est une constante. Si nous ne modifions pas la structure multilatérale de l'ONU et de ses institutions spécialisées, de manière à ce qu'elles répondent aux besoins de nos peuples, nous condamnons à l'échec le plus vaste effort de concertation de l'histoire de l'humanité.

Je lance, de cette tribune, un appel aux représentants des États Membres pour que nous répondions tous aux aspirations de nos peuples et que nous trouvions la volonté politique d'adopter les réformes qui permettront au système international de garantir un avenir meilleur à nos enfants.

M. Taha (Soudan) (*parle en arabe*) : En premier lieu, ma délégation voudrait exprimer ses remerciements et sa reconnaissance au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour avoir soumis les deux rapports importants dont l'Assemblée est aujourd'hui saisie. Par la même occasion, nous nous associons à la déclaration faite précédemment par le représentant du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

La Déclaration du Millénaire énumère les moyens de faire face aux défis du nouveau millénaire, à savoir le sous-développement économique et social, l'aggravation de la pauvreté et les épidémies rampantes telles que le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, qui viennent s'ajouter aux problèmes liés à la paix et à la sécurité internationales, au terrorisme, à la criminalité organisée et aux conflits armés.

Entre toutes les réformes qui s'imposent, et pour lesquelles peu de progrès ont été enregistrés, nous voudrions insister sur celle indispensable du Conseil de sécurité. Le nombre de ses membres, permanents et

non permanents, doit être augmenté, de sorte que le Conseil reflète davantage la composition de toute l'Organisation, et ses méthodes de travail doivent être améliorées afin de rendre son processus décisionnel plus démocratique et plus transparent. Je pense que l'importance que revêt le Conseil rend d'autant plus nécessaire la réflexion sur les moyens novateurs de le réformer. À cet égard, je voudrais attirer l'attention sur la proposition audacieuse formulée par le Premier Ministre de la Malaisie pour modifier l'usage du veto qui ne pourrait plus être opposé par un seul État, mais uniquement par un groupe d'États, ce qui amoindrirait le pouvoir de domination des membres permanents.

En dépit des conférences internationales qui ont été convoquées pour tenter de rapprocher les points de vue des peuples, le fossé continue de se creuser entre les pays riches du nord et les pays pauvres du sud. Il est donc impératif d'instaurer un ordre économique mondial juste et démocratique qui nous permette de créer des conditions plus propices au commerce international entre les pays riches et pauvres et de surmonter l'échec de Cancun en augmentant le montant de l'Aide publique au développement accordée aux pays pauvres et en annulant leur dette extérieure. Nous nous félicitons du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, une initiative purement africaine qui offre à la communauté internationale un cadre lui permettant d'aider le continent à se développer. Nous espérons qu'il donnera des résultats concrets, reflétant la volonté universelle de l'Assemblée générale de venir en aide au continent.

Compte tenu des conditions économiques et sociales qui prévalent dans les pays les moins avancés, la communauté internationale doit s'attacher tout particulièrement à aider véritablement ce groupe de pays afin qu'ils échappent à la pauvreté, à la faim et aux maladies qui les frappent. Dans ce contexte, nous voudrions saluer la décision prise par l'Assemblée générale, en décembre 2001, de créer le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement afin de coordonner, de contrôler et d'assurer le suivi de la mise en oeuvre des plans d'action adoptés pour ces pays.

Nous nous félicitons également de la déclaration du Secrétaire général concernant les droits de l'homme et les libertés fondamentales et la relation d'interdépendance qu'ils entretiennent avec les questions économiques, politiques, sociales et

culturelles. À cet égard, nous désavouons tout recours à une politique sélective ou de deux poids, deux mesures et toute tentative de politisation de ces nobles principes.

La communauté internationale a répondu à l'appel lancé pour lutter contre le terrorisme. Nous partageons l'opinion des États qui ont demandé la convocation d'une conférence internationale chargée de définir le terrorisme, de sorte qu'il puisse être distingué du droit des peuples à combattre l'agression. En outre, nous devrions examiner les causes profondes de ce phénomène, ainsi que le lien qui est établi, à la hâte et de manière injustifiée, avec une religion ou une idéologie particulière, car ses victimes se comptent dans toutes les religions, toutes les nationalités et toutes les races.

Dans son rapport, le Secrétaire général indique que le Soudan a progressé vers la conclusion rapide d'un accord de paix global. Nous voudrions également rappeler que nous avons conclu, en septembre dernier, un accord sur les arrangements en matière de sécurité et que nous comptons annoncer très prochainement la conclusion d'un règlement global mettant fin à la guerre civile au Soudan.

M. Schurti (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Le Liechtenstein se félicite des rapports du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation et sur l'application de la Déclaration du Millénaire. Nous apprécions tout particulièrement le regard qu'il porte sur les domaines où nous, États Membres, qui composons l'Organisation, avons failli à nos engagements et n'avons pas mobilisé la volonté politique suffisante.

Il est indéniable que l'année écoulée a été des plus éprouvantes pour l'Organisation. Toutefois nous devons admettre que ce ne sont nullement des circonstances ou catastrophes extérieures qui engendrent ce que nous considérons comme une crise. La vérité est que les obstacles les plus redoutables auxquels l'Organisation a dû faire face venaient de ses propres rangs. Si ce sont les États Membres qui engendrent la crise, ce sont eux également qui, bien entendu, en détiennent la solution.

Nous demeurons fermement convaincus qu'une organisation forte et perçue comme telle par tout un chacun est de l'intérêt fondamental de tous les États Membres. Il serait en fait tragique que la communauté internationale ne soit plus capable de coopérer au plan

multilatéral, au moment où ses ennemis, eux, ont compris la force de la coopération et se sont organisés en réseaux destructeurs, tels que les groupes terroristes.

L'année dernière, nous avons indiqué qu'il serait surprenant que le Secrétaire général lançât des appels au multilatéralisme devant un auditoire qui, lui-même, incarne le multilatéralisme pour le reste du monde. Les événements survenus ces derniers mois ont toutefois montré sans ambiguïté que la crise que traversait l'Organisation par suite du désaccord sur la marche à suivre à propos de l'Iraq était en fait une crise du multilatéralisme. Les États Membres n'étaient, semble-t-il, pas au diapason avec l'opinion publique qui préconisait des efforts multilatéraux dans le respect du droit.

L'une des grandes réalisations de cette Organisation – en tant que premier organisme normatif du monde – est la promotion de la primauté du droit au point où de nos jours, pratiquement partout dans le monde, on a profondément conscience des droits de l'homme et de la prééminence du droit. C'est un triste paradoxe de voir le droit international mis en échec parce que cette Organisation – et le Conseil de sécurité en particulier – ont du mal à se montrer à la hauteur de leur vocation de gardien de l'état de droit.

Conformément au droit international, la légitimité est la caractéristique principale de cette Organisation, celle qui garantit sa crédibilité et son acceptabilité. Nous ne pouvons pas prendre le risque de voir disparaître cette distinction unique. Nous sommes au contraire appelés à la protéger. On ne mettra pas fin à la crise que traverse l'Organisation des Nations Unies par suite de l'offensive lancée contre l'Iraq, en vaquant à nos occupations comme si de rien n'était. L'Organisation pourrait souffrir encore davantage si elle poursuivait ses opérations en Iraq sans être investie d'un mandat plus étoffé. On ne doit pas continuer à compromettre la légitimité et l'impartialité de l'Organisation des Nations Unies. Il faut veiller à ce que cette Organisation, et en particulier son personnel en mission, ne passe pas aux yeux de ceux pour qui elle agit pour servir d'autres intérêts que ceux qui sont consacrés dans la Charte des Nations Unies. Nous sommes toutefois convaincus que, si l'Organisation des Nations Unies dispose d'un mandat précis et d'envergure en Iraq, elle pourra assumer le rôle suprême qui lui incombe en vertu du droit international.

Le Liechtenstein félicite le Secrétaire général de la réforme qu'il a mise en train au Secrétariat, dans les organismes des Nations Unies et les activités opérationnelles du système. La réforme du Secrétariat a jusqu'à présent été couronnée de succès et nous appuyons le travail en cours à cet égard. En tant qu'État Membre, nous reconnaissons que nous pouvons et devons faire beaucoup plus pour renforcer l'efficacité du système des Nations Unies, et en particulier des organismes intergouvernementaux. Comme l'a proposé le Secrétaire général, un groupe de personnalités éminentes pourra formuler avec un regard neuf les mesures indispensables à l'amélioration du fonctionnement de cette Organisation.

Cela dit, il est clair qu'aucun groupe de personnalités, ou autre entité, ne peut prendre des décisions en notre nom. Dans certains domaines, nous savons depuis longtemps – et sommes convenus – que des changements s'imposaient. Il nous faut maintenant avoir la volonté politique de faire le premier pas. S'agissant du Conseil de sécurité, après 10 ans de débats, il est temps de dépasser les simples améliorations de ses méthodes de travail et de procéder aux changements nécessaires. Le Conseil de sécurité doit être beaucoup plus représentatif pour refléter les réalités démographiques et géopolitiques et gagner en crédibilité. Les privilèges et les responsabilités attachés au processus décisionnel parmi les membres du Conseil de sécurité doivent faire l'objet d'un ajustement.

Il va de soi que l'Assemblée générale est seule en mesure d'entreprendre une telle tâche à la base. Elle devrait, pour commencer, assumer le rôle qui lui incombe vis-à-vis du Conseil de sécurité, conformément à la Charte, et devrait examiner les questions urgentes plus énergiquement. Nous sousscrirons donc à votre initiative, Monsieur le Président, de revitaliser l'Assemblée générale.

On s'accorderait à penser que l'objectif principal de l'Organisation des Nations Unies est de maintenir la paix et la sécurité dans le monde. D'un point de vue historique, on peut le comprendre. Cependant, dans la Charte des Nations Unies, il a été clairement stipulé que la paix et la sécurité ne pouvaient être des domaines d'activité autonomes. Oeuvrer à la paix et à la sécurité dans le monde va de pair avec la promotion des droits de l'homme et le développement économique et social. C'est la raison pour laquelle la Charte dispose que les activités de l'Organisation des Nations Unies doivent inclure la promotion et la

protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le respect des engagements découlant du droit international, l'acceptation des principes et l'adoption de méthodes ainsi que la promotion du progrès économique et social pour tous les peuples. La paix et la sécurité ne sont pas réalisables si l'on ne s'attache pas à progresser dans tous ces domaines.

Au cours de ces dernières années, l'Assemblée générale a notamment, à l'occasion de conférences et de sommets, mis en place une panoplie d'instruments juridiques et adopté des déclarations et des programmes d'action pour régler les problèmes mondiaux. Plus récemment, l'élaboration de normes a débouché sur la Déclaration du Millénaire, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement, ce qui a permis aux États de réaffirmer la vision consacrée dans la Charte et d'énoncer ces objectifs en des termes concrets et spécifiques. Les Objectifs du Millénaire pour le développement montrent que la pauvreté constitue une véritable menace à la paix et à la sécurité.

Cela veut dire que l'Organisation a bien réussi à définir les problèmes et à formuler les réponses nécessaires. Cependant, lorsqu'il s'agit de mettre en oeuvre ses propres programmes d'action pour réaliser les objectifs clairement définis, l'Organisation n'est pas aussi efficace. Les résultats obtenus sont inégaux. Ainsi, lorsque l'on parle de renforcer l'efficacité de l'Organisation, les États Membres doivent se souvenir qu'en fin de compte, c'est aux résultats obtenus que sera évalué le succès de l'Organisation. Le succès et, par conséquent, la crédibilité et la légitimité de l'Organisation sont tributaires de la volonté des États Membres de respecter les engagements et déclarations qui ont fait l'objet de consensus.

M. Savua (Fidji) (*parle en anglais*): La Déclaration du Millénaire est un plan de campagne pour nous aider à mieux nous concentrer sur le programme de développement pour le XXI^e siècle. L'expérience acquise par le système des Nations Unies depuis sa création a façonné une conception commune de l'humanité visant à construire un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste comme l'indique la Déclaration.

Les observations faites par le Secrétaire général dans les deux rapports qu'il a présentés au titre des points 10 et 60 sur les difficultés rencontrées par la communauté mondiale et les États Membres pour

réaliser les objectifs, sont pertinentes, opportunes et constructives. Ces rapports aident à identifier les obstacles et les défis. Nous admettons qu'il est nécessaire de procéder à des réformes institutionnelles radicales. Nous avons entendu de nombreuses suggestions originales et concrètes durant le débat général à cet égard, et pensons qu'il appartient au Président, en collaboration avec le Secrétaire général, de les prendre en compte pour procéder à des réformes institutionnelles et à une révision des méthodes de travail et de la structure des divers organes afin de leur donner un nouveau dynamisme.

La Déclaration du Millénaire des dirigeants mondiaux ne peut à elle seule mettre un terme aux menaces à la paix et à la sécurité internationales ou les contrecarrer. Ces menaces ont débordé les zones de conflits et de crises comme l'ont démontré les événements du 11 septembre et les attaques ultérieures. L'Organisation des Nations Unies elle-même est devenue une cible directe des attaques terroristes comme l'a montré la tragédie de Bagdad.

Cette semaine, dans le cadre de la Sixième Commission, l'ONU continue de délibérer sur la manière la plus efficace de combattre le terrorisme international par la voie de la diplomatie, laquelle reste obstruée par les divergences politiques. La solution du Conseil de sécurité, à savoir le Comité contre le terrorisme, a gagné le respect et l'accord des États Membres dans l'application de la résolution 1373 (2001). Même si cette solution jette les bases de l'action antiterroriste aux niveaux national et régional, il est évident qu'une solution politique est à présent impérative pour imprimer un élan à la lutte contre le terrorisme international.

Loin de vouloir excuser les actes terroristes, lâches et gratuits, qui coûtent la vie à des innocents, je pense que la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement est un bon point de départ pour combattre le terrorisme. Atteindre ces objectifs permettra d'améliorer la qualité de la vie et, partant, d'éliminer les conditions défavorables au développement social, à l'économie et aux droits de l'homme, dont se nourrissent les mouvances terroristes.

En substituant à ces conditions et tendances défavorables, un environnement socioéconomique plus propice à l'initiative et à l'autonomisation, on respectera bien davantage les engagements collectifs

mondiaux pris lors des conférences et sommets de ces dix dernières années, de Rio à Johannesburg. En réalisant, sous les auspices de l'ONU, les Objectifs du Millénaire, on parviendra à rétablir l'équilibre fortement ébranlé par la mondialisation, laquelle a non seulement déstabilisé la balance commerciale mais a rapidement engendré d'autres déséquilibres planétaires.

Le plus tragique, c'est que, outre le fait que ces déséquilibres sont ressentis à l'échelle planétaire et que la mondialisation enrichit les plus riches tout en appauvrissant les plus pauvres du monde, le clivage est encore plus prononcé et accentué au niveau national et transfrontalier. Assurément, ce clivage est une source de conflits internes, de déstabilisation et de terrorisme, de même qu'il détourne les gouvernements nationaux des pays en développement – en particulier des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement tels que mon pays, les Fidji – de l'obligation d'améliorer la qualité de la vie de leurs citoyens.

Si tous les succès enregistrés par l'ONU en matière de maintien de la paix – à Bougainville, au Timor-Leste, en Sierra Leone, en Afghanistan, au Kosovo – et ses efforts de consolidation de la paix, en général, méritent d'être applaudis et de donner lieu à réflexion, ils ne nous offrent pas pour autant un remède universel, ni le système de valeurs que la communauté internationale doit appliquer collectivement pour trouver des solutions durables.

Une sorte de fatigue ou de léthargie semble avoir gagné l'Organisation au fil des opérations de la paix menées pendant plusieurs décennies. Bien que mettant l'accent sur le volet des droits de l'homme et des sexospécificités, les réformes mises en oeuvre dans le seul secteur du maintien de la paix, suivant les recommandations du rapport Brahimi, ne pourront offrir de solutions durables tant qu'elles ne s'accompagneront pas des réformes radicales dont le Secrétaire général a parlé, en vue de préserver les chances du multilatéralisme au XXI^e siècle. Les Fidji attendent avec grand intérêt la création du groupe de haut niveau sur les réformes institutionnelles, et nous sommes convaincus qu'elle aura lieu après des consultations en bonne et due forme avec les groupes et partenaires régionaux.

Nous devons voir l'ONU adopter une approche équilibrée en faveur de la paix et de la sécurité, qui raffermisse l'adhésion des États Membres aux textes

issus du Sommet mondial pour le développement durable, notamment avec l'appui des pays développés qui se sont engagés à épauler les initiatives de développement lancées au niveau local par les pays en développement. Nous prôtons également des réponses globales sous la forme de programmes mondiaux, comme dans le cas du VIH/sida, du commerce multilatéral ou du développement durable.

Dans un monde idéal, on ne peut assurer la paix et la sécurité qu'en instaurant la confiance entre les nations et les États. Il faut que les États, grands ou petits, aient la possibilité de participer utilement aux activités de l'ONU. On n'y arrivera pas en allongeant de manière exponentielle la liste des questions inscrites à l'ordre du jour de l'ONU : les petits États aux ressources modestes ayant alors une très étroite marge de manoeuvre dans les questions et domaines où ils peuvent intervenir, tandis que les questions fondamentales doivent être réglées par l'Organisation. Cette tendance nous désavantage grandement à plus d'un titre, nous, les pays en développement, qui nous évertuons en permanence à rattraper notre retard.

Les pays en développement comptent environ 80 % de la population mondiale et leurs indicateurs de pauvreté affichent des taux encore plus élevés. Face à cela, l'Organisation a deux options : soit continuer d'agir comme elle le fait depuis plus de 50 ans en maintenant le statu quo, soit sortir des sentiers battus en procédant aux changements universels voulus au sein de cette Organisation, ou en rentabilisant les contributions annuelles difficilement versées aussi bien à l'ONU qu'à ses institutions et organismes, dont nous avons besoin de constater l'utilité.

C'est pourquoi les Fidji souscrivent pleinement à la déclaration prononcée à l'ouverture du débat général par le Président de l'Assemblée générale à l'attention de nos dirigeants, et nous appuyons sans réserve les nombreuses suggestions concrètes et clairvoyantes que la délégation de Sainte-Lucie et beaucoup d'autres ont formulées durant le débat. Par ailleurs, nous félicitons le Secrétaire général de son analyse perspicace des lacunes de l'Organisation et de ses judicieuses recommandations au sujet de la réforme. Nous sommes prêts à le soutenir dans ces efforts.

M. Moleko (Lesotho) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser des félicitations bien méritées pour votre élection à la présidence de cette Assemblée à sa cinquante-huitième

session. Ma délégation vous offrira toute sa coopération afin que la présente session soit couronnée de succès et reste dans les mémoires des générations futures.

Je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport riche d'informations et de réflexions intéressantes sur l'activité de l'ONU et sur la suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire. Les défis à relever par notre Organisation ont été très clairement exposés par le Secrétaire général. Les Objectifs du Millénaire pour le développement, définis voilà trois ans, montrent que la communauté internationale poursuit des objectifs justes et réalistes. Ils s'avèrent pourtant très difficiles à atteindre faute de volonté politique et pour des raisons de protectionnisme. Le plus complexe de ces objectifs est celui qui porte sur la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et autres maladies infectieuses. Cet objectif s'avère une véritable gageure face à la pauvreté extrême. De même, nous ne parvenons pas à réduire de moitié la part de la population mondiale dont le revenu est inférieur à un dollar par jour. La pauvreté reste le plus grave problème que nous ayons à résoudre. Toute avancée vers son élimination aura inmanquablement des retombées positives sur la réalisation des autres objectifs, puisque la pauvreté et la propagation du VIH/sida sont isomorphes.

N'arrivant pas à atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, nous voyons certaines régions du monde à la ruine et peut-être même à la disparition. L'Afrique subsaharienne doit faire face à la plus grande menace qui ait jamais plané sur l'humanité. Pourtant, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme constitue un réel espoir pour les nations confrontées à ce problème. Les Gouvernements ont conçu des stratégies pour ralentir la propagation de la maladie et, comme l'a dit le Premier Ministre du Lesotho, M. Mosisili :

« La volonté politique est forte. Ce qu'il nous faut, c'est mobiliser des ressources et consolider les capacités. Mais le fait que nous n'ayons pas les capacités nécessaires – comme nous l'avons entendu dire et redire – ne peut et ne saurait servir de prétexte pour nous refuser des ressources. » (A/58/PV.3, p. 8)

Notre maison étant en feu, il faut que nos voisins qui ont de l'eau viennent nous aider à éteindre l'incendie. Nous avons besoin de moyens pour nous

doter des capacités qui, d'après ce que l'on nous dit, nous font défaut.

L'utilité de l'Organisation des Nations Unies après des guerres dévastatrices et des luttes intestines est un théorème qui n'a pas besoin de preuve mathématique. Les attaques terroristes de septembre 2001 contre les États-Unis, la guerre contre le terrorisme qui s'en est suivie, la guerre en Iraq et la récente attaque contre la Syrie, au nom de la guerre contre le terrorisme, montrent combien nous tous, au sein de cette Organisation, avons besoin les uns des autres. Les pères fondateurs de notre Organisation ont appris des deux guerres mondiales que la paix et la sécurité internationales ne pourraient pas se réaliser par l'unilatéralisme. Les leçons qu'ils ont apprises sont aussi pertinentes aujourd'hui qu'elles le seront demain.

La situation au Moyen-Orient montre que les actions unilatérales de certains États ne conduisent qu'à davantage d'insécurité pour tous les pays de la région. Nous reconnaissons qu'au titre de l'Article 51 de la Charte, un pays attaqué a le droit à la légitime défense, mais des attaques non provoquées contre des pays plus faibles, sont inacceptables. Si les États ont besoin de recourir à la force pour neutraliser les menaces à la paix et à la sécurité internationales, ils ont besoin de la caution de cette Organisation pour légitimer leurs actions.

Le débat général, qui a pris fin récemment, constitue un appui ferme au multilatéralisme et a réaffirmé que l'Organisation des Nations Unies reste la seule Organisation de toutes les nations, grandes et petites, pouvant régler les problèmes mondiaux, y compris le terrorisme, la pandémie du VIH/sida, la pauvreté et naturellement, les défis de la mondialisation. Ma délégation voudrait exprimer son ferme appui à l'Assemblée générale, qui est l'organe central le plus à même à traiter de ces problèmes du monde. Il est donc nécessaire de concentrer nos efforts sur le renforcement de l'ONU, tout en maintenant son caractère en tant qu'organe au sein duquel tous les États continuent de disposer de pouvoirs égaux. Nous appuyons l'appel du Secrétaire général à la réforme de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Conseil de sécurité. Nous soutenons son idée de nommer un groupe d'éminentes personnalités pour examiner cette importante question et présenter un rapport à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que

les personnes nommées seront compétentes et qu'elles reflèteront la communauté internationale.

La réforme du Conseil de sécurité – organe dont les décisions sont obligatoires pour tous les États Membres et un organe pourtant où seuls cinq des 191 États disposent d'un pouvoir réel – est une question qui a besoin d'être examinée sans délai. Mathématiquement, ce chiffre représente uniquement 2,6 % de la composante totale de l'Organisation. Si les 10 membres élus sont inclus, ce chiffre atteint 7,9 %. Nous savons tous qu'un État Membre disposant du pouvoir de veto peut affecter la volonté de toute la communauté internationale et pourtant, un seul État Membre représente 0,5 % de la composante de l'Organisation.

Le Conseil de sécurité n'est pas représentatif et il a besoin d'être réformé. En traitant de cette question dans sa déclaration le 24 septembre à l'Assemblée générale, le Premier Ministre du Lesotho avait indiqué :

« Près de 10 années se sont écoulées depuis la création du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité. Ma délégation est d'avis qu'il est urgent d'accélérer et de redoubler nos efforts pour mener cette question à son terme. Admettons-le, le concept même et la pratique du veto au Conseil de sécurité sont tout simplement inacceptables et totalement contraires aux principes démocratiques de notre époque. Qu'un membre doté du droit de veto puisse annuler la décision prise par 14 autres membres est tout à fait antidémocratique! Cela est, de toute évidence, injuste et contraire à tous les principes qui sous-tendent l'équité et l'ordre mondial. »
(A/58/PV.10, p. 20)

Je voudrais me faire l'écho de ces paroles avisées du Premier Ministre de mon pays et appeler à une action urgente pour faire aboutir les discussions qui durent depuis 10 ans au sein du Groupe de travail à composition non limitée. Nous devons agir maintenant sur les nombreuses recommandations et idées déjà proposées.

Mme Peksa-Krawiec (Pologne) (*parle en anglais*) : Au cours du débat général et du débat actuel au titre des points 10 et 60 de l'ordre du jour, tous les orateurs ont souligné la nécessité de mesures audacieuses, ambitieuses et courageuses pour préserver l'Organisation des Nations Unies en tant qu'organisation pertinente et vitale qui sert tous ses États Membres, est capable de répondre aux menaces actuelles et est prête à répondre à tous les nouveaux défis du vingt et unième siècle.

Nous partageons l'idée exprimée par de nombreuses délégations ici présentes, à savoir la nécessité du ferme engagement de tous les États Membres au multilatéralisme si le système des Nations Unies veut maintenir son rôle unique et important d'instance centrale de coopération internationale.

La Pologne s'aligne sur la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Italie, intervenant au nom de la présidence de l'Union européenne, le premier jour de nos discussions sur les rapports relatifs aux résultats du Sommet du Millénaire et à l'activité de l'Organisation. Comme il l'a indiqué, nous accordons une grande importance aux principes et objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire et à toutes les questions qui y sont traitées – questions liées à la paix et à la sécurité, au développement, aux droits de l'homme, à la démocratie et à la bonne gouvernance.

Nous espérons que les États Membres partageront les observations et les conclusions figurant dans les rapports du Secrétaire général et que non seulement, ils appuieront le processus de réforme en cours, mais qu'ils chercheront également de nouvelles idées et de nouveaux concepts permettant d'avancer dans la mise en oeuvre des objectifs fixés dans la Déclaration, de renforcer les mécanismes multilatéraux et de confirmer la position de l'Organisation en tant qu'institution la plus importante en matière de sécurité et de coopération dans le monde.

Une nouvelle vision d'un ordre international meilleur et d'une sécurité collective accrue requiert un nouveau consensus politique du fait surtout des récents événements. Cette conviction est la base de la proposition faite au cours de la cinquante-septième session par le Ministre polonais des affaires étrangères, M. Wladzimirz Cimoszewicz, visant à lancer un nouvel Acte politique concernant les Nations Unies à l'aube du XXI^e siècle – un document qui fournirait une nouvelle impulsion au renforcement des principes et

des mécanismes du système des Nations Unies. Je voudrais exprimer notre satisfaction de voir que l'initiative polonaise correspond à la position du Secrétaire général développée au début du débat général de la présente session de l'Assemblée.

Mon pays appuie la proposition de créer un groupe de haut niveau d'éminentes personnalités, chargé d'examiner le rôle de mesures collectives face aux défis actuels à la sécurité et de revoir le fonctionnement des principaux organes des Nations Unies. Nous sommes prêts à apporter notre plein appui à cet organe et à l'aider dans ses tâches.

Au début de cette année, lorsque nous nous sommes consultés sur notre initiative, nous avons reçu plusieurs réflexions qui ont été reflétées par la suite dans le mémorandum du Gouvernement de la République de Pologne. Nous sommes prêts à les partager, ainsi que d'autres documents, avec le groupe, en espérant que cela apportera une contribution substantielle et constituera un bon point de départ pour ses délibérations et ses travaux.

Nous attendons certainement du document final – le rapport du groupe de haut niveau – qu'il mette l'accent, de façon conceptuelle et globale, sur la nature des changements au sein du système international et propose une vision d'un ordre international plus efficace. Nous pensons que le rapport devrait contenir des réponses aux questions posées par les défis actuels, y compris les risques à la sécurité liés à la mondialisation et aux entités non étatiques, aux différences du niveau de développement, à la solidarité internationale et à la bonne gouvernance.

Le groupe de haut niveau pourrait en même temps axer la réflexion sur les valeurs et les principes qui lient ensemble la communauté internationale et définissent le comportement des États les uns envers les autres, à l'égard des autres protagonistes de la scène internationale et à l'égard des citoyens. Parallèlement, nous espérons que les recommandations du groupe tiendront compte de la nécessité de renforcer encore les capacités de l'ONU dans les domaines de la promotion de la démocratie, de l'état de droit et de la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et que les mécanismes et instruments des Nations Unies qui permettent d'assurer la paix, la sécurité et la stabilité dans le monde seront aussi revus et améliorés.

Nous attendons avec intérêt les recommandations que fera le Secrétaire général sur la base des travaux du groupe. Nous espérons qu'elles relanceront la réflexion conceptuelle et la réforme du système des Nations Unies. Nous ne pouvons, toutefois, nous contenter de rester les bras croisés à attendre l'issue des délibérations de ces personnalités éminentes. Tout en appuyant leur travail, nous devons rester attachés à mettre en oeuvre sans heurts et rapidement les réformes déjà décidées. Nous devons intensifier nos efforts pour rendre le travail quotidien de notre Organisation plus efficace et plus fructueux. La réforme de l'ONU n'est pas seulement le domaine des initiatives politiques de haut niveau; elle fait également partie de notre travail quotidien à tous, au sein des différentes instances.

Nous exhortons les comités fonctionnels de l'Assemblée générale à poursuivre à titre prioritaire l'examen du train de réformes. Dans cette optique, l'adoption d'un nouveau budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 qui appuie la mise en oeuvre intégrale de la Déclaration du Millénaire et le processus de réforme revêt une importance cruciale. À notre avis, le Secrétariat et les autres organes de l'ONU doivent également continuer à renforcer encore les processus de réforme.

La Pologne est fermement convaincue que nous devons, parallèlement, chercher d'autres façons d'améliorer le travail et les résultats du Conseil de sécurité. De même, nous pensons que le rôle et les méthodes de travail du Conseil économique et social doivent être revus et renforcés.

Enfin, nous sommes convaincus que, tout particulièrement cette année, les États Membres doivent s'engager plus énergiquement dans le processus de revitalisation de l'Assemblée générale. Nous convenons tous que l'Assemblée doit se voir accorder le rôle politique le plus important dans un débat mondial, mais pour y parvenir il s'agit de renforcer cet organe et d'en accroître l'efficacité et les capacités. De nombreuses propositions ont été présentées à cet égard et nous disposons donc d'un point de départ. Nous espérons, par conséquent, qu'au cours du débat de cette année – sous votre direction, Monsieur le Président – nous serons en mesure de prendre des décisions énergiques à cet égard.

En écho à l'appel lancé par le Secrétaire général afin que nous trouvions un consensus pour faire de l'ONU une Organisation de notre temps, je voudrais

assurer l'Assemblée qu'au cours de la présente session, notre délégation fera de son mieux pour contribuer à la réalisation de cet objectif.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur ces points pour la présente séance.

Plusieurs représentants ont demandé à prendre la parole dans l'exercice de leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

M. Kim Chang Guk (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : La déclaration qui suit est faite au titre de mon droit de réponse à la déclaration prononcée hier par le représentant du Japon au sujet de la question nucléaire.

Le problème nucléaire sur la péninsule coréenne est le résultat de la politique hostile des États-Unis à l'égard de la République populaire démocratique de Corée. Le Japon ne fait rien pour régler cette question en se démenant pour que la République populaire démocratique de Corée soit l'objet de pressions internationales. Les États-Unis menacent la République populaire démocratique de Corée d'une frappe nucléaire préventive. Le Japon, en prenant activement parti pour les États-Unis, dévoile au grand jour son ambition d'envahir de nouveau la Corée et s'arroge le droit de frapper préventivement les bases militaires de la République populaire démocratique de Corée.

Devant toutes ces menaces, comment la République populaire démocratique de Corée pourrait-elle abandonner sa force de dissuasion? La guerre en Iraq nous a appris malheureusement que personne sur cette terre – pas même l'ONU – ne peut protéger les nations petites et faibles de l'agression armée d'une superpuissance.

La République populaire démocratique de Corée lance un avertissement au Japon : qu'il se garde de l'illusion qu'il peut pêcher en eaux troubles en mettant à profit la confrontation nucléaire entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis. L'attitude frénétiquement anti-nord-coréenne du Japon

ne fera que porter gravement préjudice à ses propres intérêts.

Quant aux relations entre la République populaire démocratique de Corée et le Japon, elles ne seront possibles que lorsque le Japon dédommagera le peuple coréen des crimes qu'il a commis contre lui par le passé. Le Japon est réellement malavisé de penser que la République populaire démocratique de Corée tient tant à améliorer ses relations avec le Japon qu'elle compromettrait ses principes et ses intérêts nationaux. Ils sont au coeur même de la Déclaration de Pyongyang entre la République populaire démocratique de Corée et le Japon. La délégation de la République populaire démocratique de Corée est déçue de voir que le Japon est incapable de comprendre cette logique toute simple.

Je voudrais enfin dire combien il est méprisable au Japon de parler ainsi de la Déclaration de Pyongyang entre la République populaire démocratique de Corée et le Japon. Le Japon devrait à tout le moins se débarrasser de la mauvaise habitude de trahir ses partenaires de négociation et essayer de mériter sa crédibilité aux yeux de la communauté internationale.

M. Mekel (Israël) (*parle en anglais*) : Je regrette de devoir prendre la parole pour exercer mon droit de réponse aux commentaires faits par certaines délégations qui ont abusé du débat à l'Assemblée pour défendre leurs propres desseins politiques. Les représentants qui expriment tant de préoccupation face aux mesures antiterroristes prises par Israël en légitime défense mais ne manifestent pas une once d'inquiétude face aux dizaines de vies innocentes fauchées par des groupes terroristes et par les États qui les commanditent, feraient bien de se regarder dans le miroir.

Cette absence de condamnation expresse du meurtre délibéré de civils innocents montre la politique de deux poids deux mesures qui est pratiquée depuis beaucoup trop longtemps à l'Assemblée. Que ce ne soit pas la mort de 19 innocents dans un restaurant de Haïfa, sans parler de celle des centaines d'autres victimes du terrorisme palestinien, qui pousse certains représentants à parler ou à agir, mais plutôt l'action menée par Israël contre un complexe d'entraînement terroriste en riposte défensive à ces agressions, en dit long sur les valeurs et les intentions de ces orateurs.

La Syrie, une dictature qui occupe un État voisin et qui est connue pour commanditer, financer et abriter le terrorisme en violation des normes les plus élémentaires du droit international, devrait être la dernière à parler de justice et de droit. Le représentant

syrien aime à prêcher pieusement sur l'appui qu'il apporte à une prétendue résistance. Peut-être peut-il nous expliquer exactement comment l'attentat de Haïfa, perpétré par une organisation qui est commanditée, hébergée et appuyée par la Syrie et qui a coûté la vie à tant d'enfants et de bébés innocents, est un acte de résistance légitime?

Peut-être peut-il expliquer comment les Syriens eux-mêmes ont fait face à la résistance, comme cela a été le cas à Hama où quelque 10 000 civils ont été assassinés par les forces armées syriennes? Ou peut-être peut-il expliquer quelles mesures le Gouvernement a prises conformément à la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité et à la feuille de route elle-même qui demande à tous les États de cesser de fournir tout appui aux groupes qui assassinent délibérément des innocents?

Pour relancer le processus de paix et donner à la feuille de route une chance de succès, nous ne pouvons pas absoudre les États commanditaires du terrorisme de leurs responsabilités vis-à-vis de la communauté internationale et du droit international. La communauté internationale ne doit pas permettre que d'aucuns tirent des avantages politiques d'une stratégie de meurtres qui a provoqué les souffrances et le désespoir de tous les peuples de la région. Cela ne ferait qu'encourager cette stratégie et repousser encore plus le jour où la paix règnera.

M. Haraguchi (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais exercer mon droit de réponse suite à l'intervention faite par le représentant de la Corée du Nord.

Le représentant de la Corée du Nord a tort de penser que le vif intérêt manifesté par le Japon à l'égard du programme de développement nucléaire coréen est motivé uniquement par notre souhait de prendre le parti des États-Unis. Je dois insister sur le fait que la question nucléaire nord-coréenne est une question de la plus haute importance pour le Japon car elle est directement liée à la sécurité de mon pays. Le Japon ne saurait donc garder le silence sur cette question vitale.

Deuxièmement, le représentant nord-coréen a mentionné les questions d'une éventuelle compensation. J'aimerais appeler son attention sur le paragraphe 2 de la Déclaration de Pyongyang, dûment signée par les dirigeants des deux pays et qui dit :

« Les deux parties, en application du principe de base qui veut que, lorsque les relations bilatérales seront normalisées, le Japon et la République de Corée renonceront mutuellement à tous leurs droits de propriétés et à toutes leurs demandes de paiement ainsi qu'à ceux de leurs ressortissants découlant de causes survenues avant le 15 août 1945, ont décidé qu'elles examineraient concrètement la question des droits de propriété et des demandes de paiement dans le cadre de pourparlers sur la normalisation. »

Je voudrais souligner que nous souhaitons nous engager dans la normalisation des relations diplomatiques avec la Corée du Nord en arrivant à un règlement global de toutes les questions en suspens telles que la question nucléaire, la question des missiles et celle des enlèvements.

M. Nakkari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Nous n'avons pas été surpris de la façon dont le représentant israélien a commencé sa déclaration. Il a immédiatement condamné tous les pays qui ont déjà dénoncé l'acte injustifié d'agression commis le 5 octobre contre un village syrien pacifique. C'est là une mentalité qui suppose que quiconque a des vues différentes est un ennemi.

Il y a quelques jours, de cette même tribune, le Ministre des affaires étrangères d'Israël a demandé à l'Assemblée générale de revoir ses modes et ses méthodes de travail et de cesser d'adopter des résolutions qui appellent Israël à respecter la légitimité internationale. Voilà bien la logique et la nature de cette entité et la façon dont elle traite avec ses voisins.

Les affirmations mensongères qui ont été faites sont bien connues de cet auditoire, et nous regrettons le fait que ce n'est pas la dernière fois que nous aurons encore à y répondre.

Les prétendus désirs de paix d'Israël sont difficiles à croire, étant donné que le Gouvernement israélien actuel est un gouvernement de guerre qui n'a pas hésité à tuer des hommes, des femmes et des enfants ou à démolir des maisons et à confisquer des terres. Nous avons cité ce qui est écrit dans le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation sur les souffrances de 1,3 million de personnes résultant des pratiques israéliennes. Ces personnes vivent aujourd'hui en deçà du seuil de pauvreté.

Le rapport note également que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient n'est pas en mesure de s'acquitter de son mandat en raison de la politique de sièges et de bouclages. Ce pays ne connaît que la guerre et la violence. Il exporte ses crises internes dans d'autres pays et n'a cessé de tenter de détruire toute chance de paix.

La communauté internationale discutait de l'éventualité d'une solution pacifique au conflit israélo-arabe, mais Israël a saboté toutes les possibilités et essaie aujourd'hui de contraindre le monde à rejeter l'option d'une solution pacifique.

L'option de la paix en tant que choix stratégique est un choix qu'ont fait tous les pays de la région à l'exception d'Israël. Le rapport du Secrétaire général y fait également allusion.

La Syrie se souvient également qu'elle a toujours réclamé une paix fondée sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), la Conférence de Madrid, le principe « terre contre paix » et d'autres accords conclus par les deux parties, sans compter l'initiative de paix arabe présentée au Sommet arabe de Beyrouth. Ce sont les mêmes fondations que le Secrétaire général a mentionnées dans son rapport.

D'autres affirmations mensongères et trompeuses ont été faites sur l'occupation du Liban par la Syrie. Ces affirmations me semblent insolentes. Il s'agit là de deux peuples, deux Gouvernements frères, qui ont accepté de prendre des mesures différentes qui leur conviennent; de deux Gouvernements qui jouissent d'une représentation légitime et qui ont fait leur choix en toute liberté. Les accusations proférées à leur égard sont des plus impertinentes.

Pour ce qui est des autres allégations faites contre le Gouvernement syrien, tout ce que je peux dire, c'est que le Gouvernement jouit du respect du peuple syrien. Nous pensons que c'était là la raison principale de l'acte d'agression d'Israël. Nous sommes fiers de nos dirigeants et de notre gouvernement.

Nos dirigeants sont aussi proches que possible des ambitions, des souhaits et des aspirations du peuple syrien. Il veut oeuvrer en faveur de la paix et ne pas être soumis à ces odieux actes d'agression. C'est ce que nous voulons dire lorsque nous affirmons qu'Israël ne sait qu'exporter la violence et la destruction chez ses voisins.

Je voudrais également rappeler que chacun sait que le système démocratique d'Israël n'a réussi à élire que des criminels de guerre – Itzhak Shamir était l'un des accusés dans l'affaire de l'assassinat du comte Bernadotte, un symbole de l'ONU. L'actuel Premier Ministre israélien vaut-il mieux que cela? Tous les deux ont appartenu à des organisations telles que la Haganah et Stern, deux organisations qui ont répandu la terreur dans la région – une terreur sans précédent avant l'existence d'Israël.

L'occupation n'est-elle pas la pire forme de terrorisme et d'oppression – tuer des enfants et des civils, les bombarder, détruire leurs maisons et leur lancer des missiles depuis des avions à réaction? En outre, des milliers de personnes ont été déplacées à cause de tous ces actes d'agression.

Je voudrais encore une fois me référer au rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation. Je voudrais également ajouter que l'allégation selon laquelle la Syrie serait responsable de la perte de 19 innocents n'a aucun fondement ni motif. C'est une tentative de trouver une justification à un gouvernement qui fait face à de graves crises internes et les exporte dans d'autres pays sous forme de fausses allégations.

En Syrie, nous avons plus d'un demi-million de réfugiés palestiniens qui rêvent de regagner leur domicile. Certains gardent encore les clefs de leur maison. Qui les empêche de regagner leur domicile? C'est Israël, qui viole clairement et de manière flagrante la légitimité internationale et viole toutes les résolutions des Nations Unies, y compris la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

Si Israël considère que ces 500 000 réfugiés sont une cause du terrorisme, alors je peux simplement dire qu'autoriser ces personnes à regagner leur domicile permettrait de résoudre la crise. Israël a-t-il le courage de prendre une telle mesure de leur permettre de regagner leur domicile? D'un point de vue géographique et pratique, un demi-million de Palestiniens vivaient une vie normale. Ils sont maintenant accusés de terrorisme quoiqu'ils fassent. Même lorsque la presse leur prête attention, Israël qualifie cela de terrorisme.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne la parole au Représentant de la République démocratique populaire de Corée pour une deuxième intervention, qui ne devra pas dépasser cinq minutes.

M. Kim Chang Guk (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Le représentant du Japon a déclaré que le Japon était préoccupé par le problème nucléaire dans la péninsule coréenne. Mais j'aimerais demander au Japon s'il n'est pas vrai que les autorités japonaises, y compris les ministres, réclament à grands cris une attaque préventive contre la République populaire démocratique de Corée? S'il n'est pas vrai que le Japon révisé sa prétendue constitution de paix pour pouvoir soutenir des guerres d'agression contre les pays voisins? S'il n'est pas vrai que le Japon relance le militarisme? Je peux donc dire que ce souci de sécurité est la conséquence directe du comportement du Japon.

Le Japon réprime maintenant les activités de Chongryon, l'Association générale pour des Coréens résidant au Japon. Les autorités japonaises encouragent des terroristes à tirer sur les Coréens vivant au Japon. Les autorités japonaises sont de connivence avec les terroristes pour qu'ils placent des bombes dans les bâtiments de Chongryon. Les autorités japonaises entravent les activités commerciales des Coréens au Japon. Toutes ces questions amènent la situation à un point de rupture. S'agissant des relations diplomatiques, il n'y aura pas de normalisation des relations entre le Japon et la République populaire démocratique de Corée tant que le Japon ne nous aura pas dédommagés, tant qu'il n'aura pas aboli sa politique hostile envers la République populaire démocratique de Corée et n'aura pas corrigé sa politique de trahison.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant d'Israël pour sa deuxième et dernière intervention de cinq minutes.

M. Mekel (Israël) (*parle en anglais*) : Je regrette de devoir exercer mon droit à une deuxième intervention pour répondre au représentant de la Syrie, qui aujourd'hui a choisi de changer cet important débat sur la suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire et sur le rapport du Secrétaire général en une série d'attaques dirigées contre l'État d'Israël. Et maintenant il semble être surpris de recevoir la réponse qu'il mérite.

Le représentant de la Syrie prétend qu'Israël a attaqué un pacifique village syrien. Si cela n'était pas si triste, cela serait amusant, car cela l'est toujours de voir un loup se faire passer pour un agneau. J'aimerais dire quelques mots de ce que fait la Syrie en matière de

terrorisme. Tout d'abord, il est de notoriété publique que la Syrie offre son encouragement, un sanctuaire, des terrains de formation, des fonds et un appui logistique à toute une variété d'organisations terroristes notoires. Parmi les nombreux groupes terroristes qui opèrent sous les auspices de la dictature syrienne et bénéficient de son aide, on trouve le Djihad islamique, le Hamas, le Hezbollah et le Front populaire de libération de la Palestine. Il est établi que le Secrétaire général du Djihad islamique, Ramadan Abdullah Shallah, est l'un des dirigeants terroristes qui opèrent librement à Damas et qui obtient immunité et appui du régime Assad.

Permettez-moi de vous détailler brièvement la portée de l'appui qu'offre la Syrie aux organisations terroristes. Voici ce qu'ils font : ils fournissent un sanctuaire et des terrains de formation dans toute la Syrie à des organisations terroristes telles que le Djihad islamique, le Hamas et le Hezbollah, aussi bien dans des installations distinctes que sur les bases de l'armée syrienne. La Syrie a elle-même facilité et dirigé des actes de terrorisme en coordonnant et en donnant des instructions, par téléphone et sur Internet, et en appelant des activistes à Damas pour des consultations et des séances d'information. La Syrie utilise ses médias publics et ses institutions officielles pour exalter et encourager les attentats-suicide contre les civils dans des restaurants, les écoles, les autobus et les centres commerciaux de l'État d'Israël. La Syrie a facilité le transfert d'armes aux organisations terroristes palestiniennes, telles que le Djihad islamique, en permettant le transfert d'armes sophistiquées d'Iran vers le Hezbollah à travers le territoire syrien. Ce ne sont là que quelques exemples de la complicité de la Syrie avec les terroristes.

D'autre part, la riposte défensive modérée d'Israël face aux atroces attentats-suicide, riposte menée contre le site de formation terroriste en Syrie est manifestement un acte de légitime défense conforme à l'Article 51 de la Charte. Cette riposte a eu lieu après qu'Israël eut fait preuve d'une retenue remarquable, malgré les innombrables actes de terrorisme qui ont coûté la vie à des centaines d'innocents et dont la Syrie porte la responsabilité directe et criminelle. Cela s'est produit après qu'Israël et la communauté internationale, ensemble, eurent lancé des appels répétés à la Syrie pour que celle-ci mette un terme à son appui au terrorisme et qu'elle respecte enfin le droit international. Cela est destiné à empêcher

d'autres attaques armées contre les civils israéliens dont la Syrie est complice, afin d'encourager la Syrie à résoudre son différend grâce à des négociations bilatérales, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, comme elle est juridiquement tenue de le faire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Japon qui va faire sa seconde et dernière intervention de cinq minutes.

M. Haraguchi (Japon) (*parle en anglais*) : Je serai très bref. Je souhaiterais aborder trois points.

Premièrement le représentant de la Corée du Nord a fait état de faits imaginaires. Comme si, au Japon, nous avons publiquement appuyé une attaque préventive et commencé à modifier notre Constitution ou que nous ranimions l'institution militaire. Je nie catégoriquement ces allégations. Rien de tel ne s'est passé au Japon.

Deuxièmement, en ce qui concerne le traitement accordé à l'Association des résidents de la Corée du Nord au Japon, à Chongryon, si tel est son nom coréen – je dois dire que non seulement Chongryon, mais toute association ou organisation au Japon, du moment qu'elles respectent la loi japonaise, continueront de jouir de la protection de la loi et de la liberté. Mais si un individu ou une organisation quelconque, de nationalité japonaise ou étrangère, viole la loi japonaise, il sera puni conformément à la loi. Cela est tout à fait naturel.

Troisièmement, je souhaiterais répéter que la Déclaration de Pyongyang a été dûment signée par le Premier Ministre du Japon, M. Koizumi, et le Président Kim Jong Il. Étant donné toutes les importantes questions dont il est fait mention dans cette déclaration, j'aimerais suggérer au représentant de la Corée du Nord qu'il la lise très attentivement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne qui va faire sa seconde et dernière intervention de cinq minutes.

M. Nakkari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Nous avons l'intention de nous abstenir de prendre part à cet exercice polémique, mais je suis intrigué par l'utilisation par le représentant d'Israël de l'expression « le loup est devenu la victime ». J'ignore combien d'autres milliers d'Arabes devront mourir

dans notre région pour que le représentant d'Israël considère que la situation est équitable et juste.

Je souhaiterais citer un récit qui a paru dans le journal israélien *Maarif* à propos de 20 enfants qui étaient en train de jouer dans un parc d'attractions et qui soudain se sont mis à crier « Mort aux Arabes » pendant que leurs familles les regardaient avec amusement. Un autre article du même journal rapporte que de telles scènes sont courantes. L'article rapporte également une conversation entre deux personnes qui, mentionnant le fait que 50 personnes aient été tuées, ont exprimé le souhait que ce nombre ait été de 100.

Le rabbin Goldstein et le rabbin Schwinn, qui sont membres de l'organisation israélienne Neturei Karta, ont qualifié le Premier Ministre israélien Ariel Sharon de personnification hideuse du sionisme. S'adressant à un groupe d'Arabes, le rabbin Goldstein a également dit :

« Nous souhaiterions dire aux Arabes et en particulier aux Palestiniens qu'il n'y a pas de guerre entre eux et les Juifs. Les vrais Juifs n'ont joui de la paix et de la tranquillité qu'avec leurs frères arabes, musulmans et chrétiens, avant la création de l'État sioniste. »

Ceci peut donner une idée de la véritable attitude terroriste d'Israël, une attitude qui préoccupe l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité depuis fort longtemps. La terreur que fait régner Israël à l'encontre de tous les pays de la région et sa politique

d'occupation et d'agression ne connaissent pas de limites, en dépit des centaines de résolutions qui ont été adoptées, décisions que l'Assemblée générale n'aurait pas eu à renouveler si l'entité occupante et colonisatrice avait obéi au droit international.

En ce qui concerne les assertions selon lesquelles la Syrie héberge des terroristes, je souhaiterais déclarer que dans les années 80 nous étions une des premières victimes du terrorisme alors que les autres se contentaient de regarder. En ce qui concerne le Hezbollah, j'aimerais souligner que dans une lettre publiée sous la cote A/56/226 en réponse aux déclarations répétées d'Israël, nous avons affirmé que le Gouvernement israélien sait pertinemment que le Hezbollah est un parti libanais, qui opère en territoire libanais, bénéficie du soutien du peuple libanais et ne prend pas d'ordres auprès de la Syrie.

La liste d'excuses, de mensonges et d'assertions mensongères est sans fin. Plus de 500 000 Palestiniens vivent en Syrie : ce ne sont pas des terroristes, mais des gens ordinaires qui aimeraient rentrer chez eux. Leur seule présence en Syrie suffit au représentant israélien pour affirmer que la Syrie donne asile aux terroristes et appuie le terrorisme. La Syrie a des bureaux d'information et d'aide en Syrie qui offrent leurs services à ces personnes dans le besoin, des personnes qui sont venues vivre en territoire syrien parce qu'elles ne sont pas autorisées à vivre sur leur propre terre. Nous demandons simplement qu'elles soient autorisées à rentrer chez elles.

La séance est levée à 18 h 15.